

PROJET ROB –  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/03/2022

# ROB

Rapport d'orientation budgétaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPİR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS

# 2022

Communauté de Communes du Vallespir

2 Avenue du Vallespir - 66400 Céret

04 68 87 69 05

[www.vallespir.com](http://www.vallespir.com)



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	4
CONTEXTE GÉNÉRAL.....	5
✓ Le projet de loi de finances 2021 (PLF) .....	5
○ Le contexte macro-économique .....	5-6
○ Les principales mesures applicables aux collectivités territoriales.....	6
La revalorisation des bases fiscales.....	6
Les Dotations.....	6-7
Division par deux des impôts fonciers de l'industrie .....	7
Réforme de la Taxe d'Habitation.....	7
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE.....	8
✓ Le territoire.....	8
✓ Les compétences de la CCV .....	8
○ Les compétences obligatoires : .....	8
○ Les compétences facultatives :.....	9-10
✓ La situation de la CCV en quelques ratios et chiffres clés .....	10
✓ Les ressources humaines de la CCV.....	11
I- Les effectifs.....	11-14
II- La masse salariale.....	14-16
III- Le temps de travail dans la collectivité .....	16
IV- Le rapport égalité Homme/Femme.....	17-19
✓ La situation financière de la Communauté de Communes du Vallespir .....	20
○ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement .....	21
○ Les recettes prévisionnelles de fonctionnement .....	22
○ Les conséquences de la crise sanitaire.....	22-23
○ Le résultat prévisionnel de fonctionnement.....	223
○ L'investissement.....	24
○ L'état de la dette .....	25
LES ORIENTATIONS 2022.....	26
✓ Les ressources de la CCV .....	26
La fiscalité des ménages.....	26-27
La fiscalité économique.....	27-28

Les dotations .....	28
✓ Les projets portés par la CCV.....	29-30
○ Le développement économique.....	31-33
○ Lancement de la stratégie agricole .....	33
○ Le tourisme.....	33
○ Le développement durable et les déplacements doux .....	34
○ Les infrastructures routières sur le territoire.....	35
○ La collecte des déchets.....	35-36
○ Le logement et cadre de vie .....	37
○ La cohésion sociale .....	37-39
La petite enfance.....	37-38
L'enfance - jeunesse .....	38-39
La santé : le Contrat Local de Santé .....	40
L'Espace France services .....	40
○ L'aide aux communes.....	41
✓ Vue d'ensemble des dépenses .....	41-43
✓ Vue d'ensemble des recettes .....	44
✓ Vue d'ensemble de l'investissement.....	44
✓ Etat de la dette .....	45
○ Simulation de la dette .....	45
○ Structure de la dette .....	46
○ Ligne de trésorerie .....	46

# PRÉAMBULE

## LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE

*La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le débat d'orientations budgétaires doit dorénavant faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs E.P.C.I., l'exécutif doit présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les E.P.C.I. de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).*

*Le rapport d'orientations budgétaires (DOB) donne lieu à un débat qui permet à l'assemblée délibérante de discuter sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et à un vote. Il doit être transmis au représentant de l'État et être publié.*

*La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques contient de nouvelles règles concernant le D.O.B. pour le budget principal et les budgets annexes. L'article 13 dispose qu'à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale et groupement présente ses objectifs concernant :*

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,*
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

*Le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui doit donner lieu à un débat acté par une délibération spécifique, représente donc la première étape du cycle budgétaire qui se poursuivra par le vote du Budget Primitif et du Compte Administratif. En partant de la situation économique et sociale de notre territoire, les orientations budgétaires de la collectivité seront définies.*

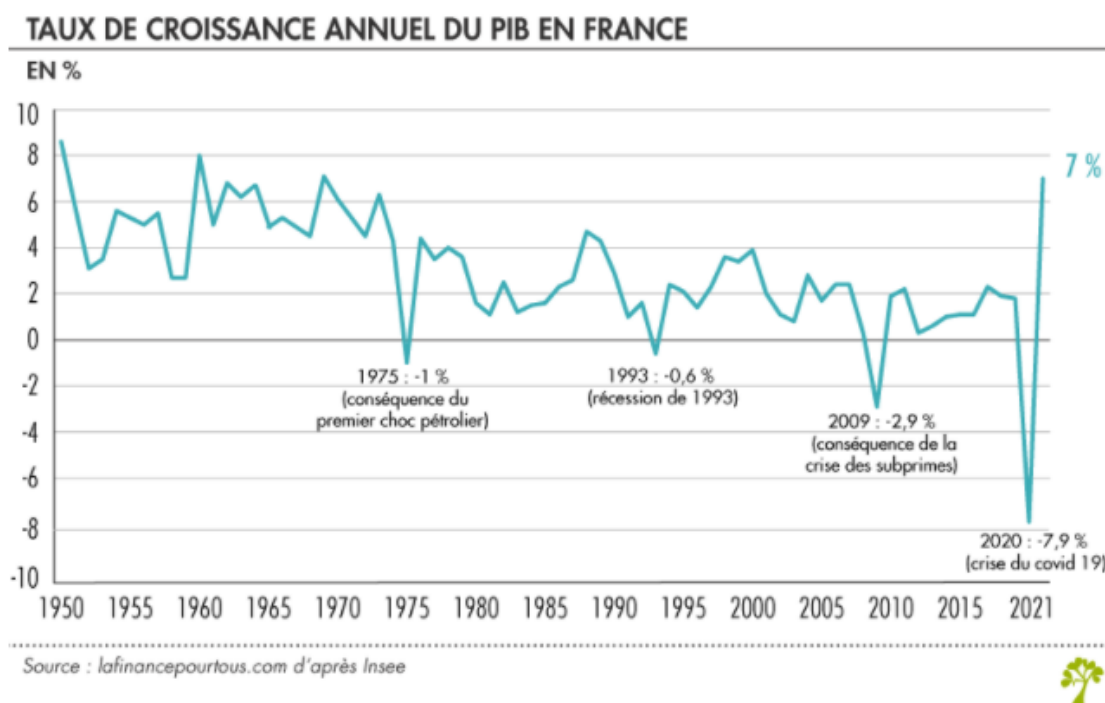
# CONTEXTE GÉNÉRAL

✓ Le projet de loi de finances 2022 (PLF)

○ Le contexte macro-économique

## *Un rebond de la croissance de 7% en 2021*

Le fort rebond enregistré par la croissance économique en 2021, notamment au quatrième trimestre, permet à l'activité économique de retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire : 588 milliards d'euros de Produit Intérieur Brut (PIB) au quatrième trimestre 2021 contre 582,7 milliards d'euros au quatrième trimestre 2019.



Malgré ce constat positif, en comparant les projections de croissance de la Banque de France fin 2019 (+1.1% en 2020 et + 1.3% en 2021), et les résultats estimés par l'INSEE fin 2021 (PIB de 2 474 milliards d'euros), la perte chiffrée en grande partie imputable à **la crise sanitaire** s'élèverait à environ 43 milliards d'euros sur la période.

Selon les prévisions actuellement disponibles, **la croissance pourrait atteindre entre 3.5% (Fonds Monétaire International) et 4% (OFCE) en 2022**, même s'il convient de rester très prudent compte tenu du contexte sanitaire qui n'est pour l'heure pas encore totalement stabilisé, et du contexte géopolitique qui évolue de jour en jour.

**L'inflation enregistre un rebond** notable depuis l'été 2021 du fait de la reprise économique et notamment de la pression sur la demande de matières premières dans le monde. Elle devrait continuer à progresser en 2022 (+3.40% selon les estimations de l'INSEE de Décembre 2021). Une fois encore, les tensions internationales actuelles joueront un rôle dans l'évolution des prix des mois à venir.

En parallèle, un début d'**augmentation des taux d'intérêt** est constaté. D'après un article réalisé en janvier 2022 par la Caisse Des Dépôts, les politiques monétaires devraient cependant rester accommodantes en 2022, les taux directeurs « neutres » de la FED étant estimés autour de 2.5%, et pour la BCE proches de 1.5% (entre 0.94% et 1.81% selon le sondage SMA de la BCR auprès des banques).

### ***Un déficit public ramené à presque 7% du PIB en 2021, soit 171 milliards d'euros***

Les résultats estimés du déficit public, ramené à environ 7 % du PIB fin 2021, devraient être meilleurs que ceux prévus initialement dans le projet de loi de finances 2022 (8.1% du PIB). Ce dernier prévoit par ailleurs une baisse à 5% en 2022. Ces performances et ambitions dépendent principalement de la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique, et pourraient être remises en cause en cas d'inflation durablement plus élevée qu'attendu. La dette publique, elle, s'est détériorée depuis 2019, s'élevant à 116.3% du PIB à la fin du troisième trimestre 2021 selon les chiffres de l'INSEE (2 834.3 milliards d'euros), contre 98.1% à la fin de l'année 2019.

## ○ **Les principales mesures applicables aux collectivités territoriales**

### *La revalorisation des bases fiscales*

A ce stade, la revalorisation des bases fiscales n'a pas encore été communiquée.

La projection financière liées aux bases de la Taxe d'Habitation est volontairement prudente afin de tenir compte de la réforme de cette dernière (hypothèse prise : pas de changement par rapport à 2021). En effet, la suppression de cette taxe se traduit par le reversement d'une partie de la TVA au profit des intercommunalités dont la progression risque d'être faible. Concernant les bases de la Taxe Foncière, l'hypothèse d'une croissance de +3.40% liée à l'inflation prévue en 2022 par l'INSEE a été prise.

### *Les Dotations*

**Les concours financiers de l'Etat** progressent et devraient atteindre 52.7 milliards d'euros en 2022, selon le projet de loi de finance. Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales, ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales (RCT). Les dotations concernées par cette enveloppe sont la Dotation Générale de Décentralisation (**DGD**), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**DSIL**) et la Dotation de soutien à l'Investissement des départements (**DSI**).

**Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat** au profit des collectivités territoriales, hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, augmentent de 0.7 % par rapport à 2021 s'élevant à 43.21 milliards d'euros en 2022. La **DGF** reste stable avec un montant de 26.786 milliards d'€. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent avec notamment la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements

industriels, décidée lors du projet de loi de finance 2021. Une baisse de **FCTVA** est par ailleurs anticipée à hauteur de 46 millions d'euros.

***Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) sont en hausse pour 2022, et atteindront 907 millions d'euros (+ 337 millions d'euros par rapport à 2021). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élèvera à 1 046 millions d'euros, la dotation politique de la ville (DPV) à 150 millions d'euros, ce qui porte les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI à 2.1 milliards d'euros. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), quant à elle, est renouvelée au même niveau que l'an passé, soit 212 millions d'euros.***

### **Rappel de mesures de la loi de finance 2021 qui ont des conséquences sur 2022 :**

#### ***Division par deux des impôts fonciers de l'industrie***

La méthode dite "comptable", qui sert à évaluer la valeur locative des établissements industriels, a été révisée en 2021, afin de soutenir l'activité économique. Par conséquent la réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant également par une diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.

Dans le cadre de la réforme, il est également décidé de rapprocher la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels de celle applicable aux locaux professionnels.

Les effets de ces modifications sur les ressources des communes et des EPCI à fiscalité propre sont en partie neutralisés au moyen d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat. "Dynamique", la compensation tient compte de l'évolution des bases des entreprises industrielles. Elle est aussi calculée en prenant en compte les taux de 2020 : les éventuelles augmentations de taux décidées ultérieurement ne seront pas compensées.

#### ***Réforme de la Taxe d'Habitation***

Le projet de loi de finance 2021 marquait également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la Taxe d'Habitation sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement était de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Depuis 2021, il est prévu une compensation pour les intercommunalités qui récupèrent une fraction de TVA. Pour autant, les collectivités territoriales ne bénéficient plus de la dynamique de variation des bases liée à leur politique de logement sur leur territoire.

# PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

## ✓ Le territoire

La Communauté de Communes du Vallespir (CCV) s'étale sur un territoire de **20 778 habitants**. Il constitue un bassin de vie, de services et d'activités à la qualité de vie reconnue, à l'extrême sud du département des Pyrénées Orientales.

Les **10 communes** (Céret, Le Boulou, Maureillas/las Illas, Reynes, Taillet, Vives, Saint Jean Pla de Corts, Les Cluses, L'Albère, Le Perthus) offrent un panel important et diversifié d'équipements en matière d'accueil et de loisirs : écoles, commerces, parcs d'activités économiques structurants, thermalisme, plans d'eau aménagés, circuits de randonnées et patrimoine historique remarquable...

La CCV est frontalière avec la Catalogne espagnole par la comarca catalane de l'Alt Empordà (ville de Figueres) dont elle est reliée par le principal réseau routier Nord-Sud en direction d'Espagne. Sa situation en fait le pivot du développement au sud du département.

Le Vallespir est un territoire d'ambition avec de véritables dynamiques sociales, économiques et culturelles. Les projets 2022 s'articulent autour d'une volonté d'entreprendre tout en préservant le sentiment de bien vivre sur Céret et le Vallespir.

## ✓ Les compétences de la CCV

Selon l'article 72 de la Constitution, "les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon".

Les compétences sont obligatoires, optionnelles ou facultatives, elles ont été réactualisées et adoptées par délibération n° 2018 / 001 du 27 janvier 2018. Le recueil de l'intérêt communautaire des compétences adopté par délibération n° 2018 / 071 du 26 mai 2018 vient compléter les statuts. Les statuts ont été modifiés le 28 juin 2021 afin de rajouter une compétence facultative supplémentaire : élaboration du contrat local de santé du Vallespir.

En 2022 les conséquences de la loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique qui supprime la catégorie des compétences optionnelles, impliquera une modification statutaire.

## ○ Les compétences obligatoires :

- **L'aménagement de l'espace** : élaboration et mise en place d'un schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT) ; Aménagement rural d'intérêt communautaire.
- **Actions de développement économique** : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**.
- Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**.
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés.

## ○ Les compétences facultatives :

- **Politique du logement et du cadre de vie** : politique du logement social d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, études sur l'implantation de logements sociaux, télalarme).
- **Création, aménagement et entretien de la voirie** d'intérêt communautaire qui comprend les voies reliant directement les zones d'activités aux voies d'accès à l'autoroute, et chemins départementaux (CD), ainsi que les voies départementales en traversée d'agglomération et leurs dépendances (trottoirs, les fossés ou caniveaux, murets et arbres d'alignement, le mobilier urbain et les espaces verts ainsi que l'éclairage public). La gestion et l'entretien seront confiés par convention aux communes membres (coût de l'éclairage public et entretien des espaces verts).
- **L'action sociale** qui comporte le fonctionnement des crèches et du relais d'assistantes maternelles (RAM), la gestion de l'ensemble des équipements publics affectés aux accueils de loisirs sans hébergement pour les jeunes (à l'exclusion des garderies municipales).
- **Création et gestion de maisons de services au public** destinées à assurer la présence de certains services administratifs sur le territoire.
- **La fourrière animale**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs** : création de l'espace muséal CIMP ; d'une Maison de l'Eau sur la commune de Le Boulou ; d'une salle de spectacle sur la commune de Céret (la gestion de ces structures n'est pas assurée par la CCV), projet d'une construction d'une piscine couverte intercommunale
- **Actions communautaires de sauvegarde et renforcement de l'identité du territoire** : enseignement instrumental et formation musicale délégués à l'Association Enseignement Musical en Vallespir ; mise en place de manifestations culturelles ; adhésion et participation au Pays d'Art et Histoires transfrontalier des Vallées catalanes du Tech et du Ter.
- **Grand cycle de l'eau hors GEMAPI** : animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations et crues torrentielles.
- **Instruction des autorisations d'urbanisme** : Instruction des actes sur demande des communes membres ou en dehors du périmètre communautaire ; les communes demeurant autorité compétente pour la délivrance des actes.
- **Prestation de service et coopération locale** : La CCV peut conclure des conventions de prestations de services avec des personnes publiques tiers au groupement dans le respect des règles de concurrence.

**Contrat local de santé :** C'est une nouvelle compétence que la CCV exerce depuis juin 2021. L'élaboration et la coordination des contrats locaux de santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, afin d'élaborer une offre de santé de proximité.

## ✓ La situation de la CCV en quelques ratios et chiffres clés



\* 2021 : prévisionnel

\*\* moyenne nationale des groupements à fiscalité propre

## ✓ Les ressources humaines de la CCV

- ✓ *Le transfert de nouvelles compétences au cours de l'année 2021 notamment la reprise en régie directe des accueils de loisirs périscolaires de CERET – MAUREILLAS/LAS ILLAS et l'arrivée de LE BOULOU et REYNES ainsi que le développement des services ont eu des conséquences importantes sur la structure des effectifs des ressources humaines et sur la masse salariale.*
- ✓ *Pour autant, l'impact est significativement limité compte tenu du niveau des recettes en atténuation de charges provenant de dispositifs contractuels recherchés et conclus avec divers partenaires et du renforcement des mutualisations conclues avec d'autres collectivités.*
- ✓ *La stratégie pluriannuelle des ressources humaines arrêtée dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) 2020-2026 prévoit un plan d'actions qui vise à améliorer les conditions de travail des agents et à clarifier la gestion RH de la collectivité. En 2022, l'action sociale du personnel sera totalement révisée et revalorisée conformément aux LDG avec l'appui d'agents volontaires pour dispenser via une association du personnel les prestations sans structure externe de gestion.*

### I – LES EFFECTIFS en 2022

SITUATION DES EFFECTIFS DES RESSOURCES HUMAINES - JANVIER 2021														
SERVICES	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS PERMANENT ( CDI + CDD Cadre A + CDD Poste vacant + contrats de projet)		CDD NON PERMANENT (remplacant temporaire)		CONTRACTUELS DROIT PRIVE (apprenti - PEC)		EFFECTIFS TOTAUX		Dont temps complet	Dont temps non complet	Equivalent Temps pleins ETP	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	H		
ADMINISTRATION GENERALE /COMPTA/FINANCE/COM/TECH	2	7	1					2	3	9	12	12	0	0
CONTRAT LOCAL DE SANTE				1					0	1	1	1	0	0
ALSH ADO CERET		1							0	1	1	1	0	0
COORDO ENFANCE JEUNESSE		1	1						1	1	2	2	0	0
PERISCO LE BOULOU + ALSH MATERNEL			1	6				1	1	7	8	3	0	5,278
PERISCO CERET		2	3	11				1	3	14	17	5	2	10,599
PERISCO REYNES			1						1	0	1	0	0	1,097
PERISCO MAUREILLAS + ALSH MATERNEL et PRIMAIRE				6					0	6	6	3	0	3,202
INFO JEUNES	1		1						2	0	2	2	0	0
CRECHE COORDO		1							0	1	1	1	0	0
CRECHE CERET		4		3				2	0	9	9	7	0	2,128
CRECHE MAUREILLAS	1	1		3		2			1	6	7	6	0	1,08
CRECHE LE BOULOU		3		6			1		0	10	10	8	0	2,108
RPE				1					0	1	1	1	0	0
GESTION VALORISATION DECHETS/	15					2			15	2	17	17	0	0
DECHETTERIE	2	1							2	1	3	3	0	0
DEVELOPPEMENT ECO	2	2	1	1					1	3	4	4	0	0
TOURISME		4		1		1			0	6	6	6	0	0
DEVELOPPEMENT DURABLE		1		1					0	2	2	2	0	0
INSTRUCTION DROIT DU SOL/HABITAT/ACCESSIBILITE	1			1					1	1	2	2	0	0
	22	28	9	41	0	5	0	7	31	81	112	86	2	24,147
2022		50		50		5		7		112		TOTAL ETP		100,47
2021		51		23		10		3		87				
2020		52		17		18		1		88				
2019		51		19		10		3		83				

La collectivité compte en janvier 2022, 112 agents. 20 agents de plus qu'en 2021, mais compte tenu que ces nouveaux agents occupent, pour la majorité, des postes à temps incomplet, c'est en Equivalent Temps Pleins (ETP), un effectif de 100.47. La tendance actuellement est une stabilisation du nombre des titulaires avec un effectif de contractuels sur emploi permanent à la hausse.

Compte tenu des positions administratives de : détachement (2) - disponibilité – (2) - l'équivalent temps plein rémunéré en 2022 est au 1<sup>er</sup> février de 96 ETP.

**En 2021 et début 2022 : 12 agents ont quitté la collectivité : 3 pour retraite – 1 licenciement pour inaptitude – 2 ruptures conventionnelles – 2 démissions – 3 mutations – 1 détachement (février 2022).**

Les remplacements ont été effectués ou sont en cours par des contractuels ou des contrats PEC (Parcours Emplois et Compétence) dans l'attente de prendre des solutions plus pérennes compte tenu des évolutions des services en cours, notamment au niveau du service de la collecte où il ne sera pas nécessaire d'ici quelques mois de pourvoir les postes libérés par les départs à la retraite et donc les contrats en cours en 2022 ne seront pas reconduits.

**Postes créés au tableau des effectifs en 2021 :**

Service périscolaire : délibération du 28/6/2021 - 56 postes créés soit en ETP 22.57 pourvus par des contractuels et des agents mis à disposition des communes dans l'attente d'une stabilisation de ce service.

Contrats de projet : Le contrat de projet nouvelle forme de contrat est adapté aux besoins d'ingénierie de la collectivité afin de mener à bien les projets de développement territorial actuels.

<b>Missions</b>	<b>Délibérations</b>
<i>Chargé de mission mobilités durables Fin de mission 03/2022</i>	08/02/2021 2021/020/D
<i>Chargé de mission conseiller numérique France service Mission en cours en 2022 Durée 2 ans</i>	31/05/2021 2021/112/D
<i>Chargé de mission mise en œuvre stratégie de développement touristique Durée 1 an Mission prolongée en 2022</i>	08/02/2021 2021/020/D
<i>Coordonnateur Contrat Local de Santé Durée 2 ans Recrutement 11/01/2022</i>	28/06/2021 2021/139/D
<i>Chargé de mission Petite Ville de Demain Durée 3 ans Recrutement 07/03/2022</i>	25/10/2021 2021/164/D

**Poursuite du schéma de mutualisation :**

- Nouvelles Conventions de mutualisations conclues en 2021 :

Contrat local de santé : CC Haut Vallespir  
Technicien informatique : Commune de CERET  
Animateurs périscolaires : Communes CERET/MAUREILLAS/LAS ILLAS/REYNES/LE BOULOU  
Directeur de l'Office de tourisme intercommunal : Commune de LE BOULOU

- Fin de conventions de mutualisation 2021

Périscolaire : fin de convention de gestion de service périscolaire (juin 2021)  
CERET/MAUREILLAS/LAS ILLAS

Tourisme : fin de convention de mutualisation conseiller en séjour Bureau de tourisme de LE PERTHUS / Fin de convention de mutualisation Direction tourisme/Culture CERET.

## **EVOLUTION DES EFFECTIFS PREVUE EN 2022 :**

L'effectif total sans transfert d'autres compétences devrait se stabiliser en 2022.

La tendance vers un maintien du nombre des agents statutaires avec une égalité d'agents sur des postes contractuels permanents devrait également se confirmer compte tenu des contrats de projets en cours.

La création de poste d'agents statutaires prévus en 2022 sera limitée à des titularisations de contractuels en poste dont le contrat ne peut être renouvelé ou ayant obtenu le concours qui valide leur poste permanent.

<b>ANNEE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>88</b>	<b>87</b>	<b>112</b>
TITULAIRES	51	52	51	50
CONTRACTUELS	19	17	23	50
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	10	18	10	5
CONTRATS DROIT PRIVES	3	1	3	7

Les besoins saisonniers seront très limités au service collecte et tourisme compte tenu des projets d'évolution de ces services.

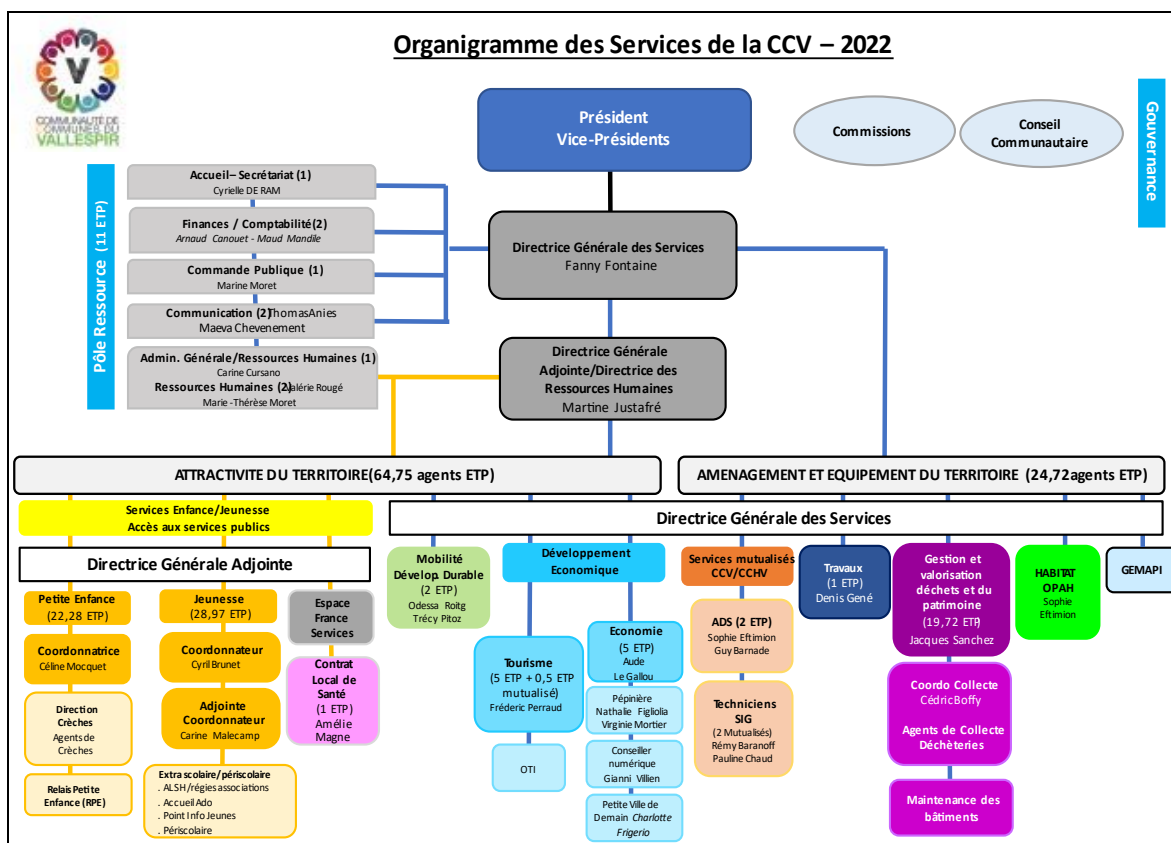
Pour la collecte, le recrutement d'agents en PEC - Parcours Emploi et Compétence - renforcera ce service pendant la période estivale, et pour le tourisme, la mutualisation avec la commune de LE BOULOU limitera également le recours au personnel saisonnier mais ne pourra pas l'éviter, compte tenu de l'afflux touristique attendu d'une part par le festival « les Déferlantes » et la réouverture du « Musée d'Art Moderne de CERET ».

Le redéploiement des animateurs périscolaires sur les accueils de loisirs extrascolaires limite de façon conséquente le recours au recrutement de vacataires car, pour la majorité de ces agents, les missions pendant les vacances scolaires ont été comprises dans leur temps de travail annuel et sont lissées sur l'année.

En 2022, il est prévu de pérenniser le poste d'assistant graphiste et de communication et de renforcer le service développement durable de deux chargés de mission pour la mise en œuvre des projets de cette compétence, compétence dont l'enjeu de l'avenir environnemental du territoire est au centre des priorités.

Autre Projet de recrutement : un poste à mi-temps chargé de mission agriculture pour le lancement de la stratégie agricole en lien avec notre projet de territoire en construction.

Service de la Collecte - PROJET NOUVELLE COLLECTE à venir : recrutement d'un chauffeur de camion benne (fin de contrat VEOLIA juillet 2022 – reprise en régie de la prestation de ramassage des colonnes).



## II – La masse salariale

En 2022 la masse salariale – compte 012 – la prévision budgétaire sera d'environ 4 266 000 €, cette prévision comprend les reversements aux communes et la C.C.Haut Vallespir pour les mises à disposition de personnel auprès de la CCV notamment sur le service périscolaire.

Ces dépenses concernent les services et collectivités suivants :

CCHV : service SIG (service information géographique)

MAIRIE CERET : Service informatique/Jeunesse Périscolaire-extra-scolaire

MAIRIE LE BOULOU : Jeunesse Périscolaire-Extra-scolaire/Tourisme

MAIRIE MAUREILLAS/LAS ILLAS : Périscolaire-Extra-scolaire/Tourisme

MAIRIE REYNES : Périscolaire

Syndicat Intercommunal Scolaire : Jeunesse Périscolaire (mercredis)- Extra-scolaire

Soit un montant de remboursement à prévoir sur le 012 de 324 000 €

Cette prévision comprend également les évolutions suivantes :

### Le glissement vieillesse technicité :

L'âge moyen de la collectivité baisse significativement en 2022 du fait de l'arrivée des agents des services périscolaires et des contrats de projets qui concernent en grande majorité des personnes en début de carrière mais à pondérer car 27 agents de la collectivité ont plus de 50 ans et sont des agents statutaires en dernière partie de carrière.

- Age moyen collectivité : 41 Ans – Femme : 40.9 ans / Homme : 42.4 ans

L'impact du GVT sur la masse salariale 2022 a été évalué à 1 %

**L'évolution du niveau des rémunérations :**

Le niveau de rémunération tend également à s'élever du fait d'une part que les chargés de mission qui pourvoient des postes d'ingénierie sont des agents de niveau catégorie A, d'autre part que le statut de la fonction publique a reclassé certains cadres d'emploi dans une catégorie supérieure. Ce qui a été le cas en 2020 des éducateurs de jeunes enfants et infirmiers qui de catégorie B sont passés en catégorie A et c'est également le cas en 2022, pour les auxiliaires de puériculture qui sont passés de catégorie C à B.

La revalorisation du régime indemnitaire qui a été fixée à hauteur du GVT conformément aux lignes directrices de gestion est également prise en compte mais aucune révision générale n'est prévue en 2022.

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,71 %

**Les avantages en nature :**

La collectivité met à disposition un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services. Les autres véhicules de la collectivité sont des véhicules de service partagés.

La collectivité ne met pas à disposition de logement de fonction.

En 2022 aucune modification de ce dispositif n'est prévue.

**Action Sociale :**

En 2022, l'action sociale du personnel est modifiée.

Cette décision a été validée par le comité technique et reprise dans les Lignes Directrice de Gestion.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une association créée par le personnel de la CCV gèrera directement les actions sociales envers le personnel sur la base d'une subvention d'un montant proposé de 310 € par an et par agent soit une hausse de ce poste de dépenses de 14 000 €. Une convention d'objectifs et de moyens sera soumise au conseil communautaire lors du vote du budget primitif pour acter ce partenariat.

**L'atténuation des charges du personnel :**

Compte tenu des conventions signées et des notifications des partenaires : ETAT-ASPT/ADEME/ARS/ANCT le montant attendu de recettes est en forte progression (+ de 200 000 €).

Les nouvelles mutualisations contractualisées auront également un impact sur ces recettes prévues à la hausse en 2022.

CCHV : Contrat local de santé

Commune CERET – LE BOULOU : Mission Petite Ville de Demain.

**La révision des attributions de compensation pour le service périscolaire :**

L'évaluation des garderies municipales de REYNES et LE BOULOU est examinée par la CLECT qui rendra ses conclusions le 16 mars prochain. La régularisation des attributions de compensation comprendra en 2022, la régularisation des AC du dernier trimestre de 2021 et donc le montant déduit des

attributions de compensation de REYNES et LE BOULOU sera plus élevé que celui qui sera fixé à compter de 2022 pour les années à venir.

En conclusion en 2022 l'année se caractérise pour la partie RH par :

- Une année complète de fonctionnement du service périscolaire intercommunal sur 4 Communes
- Le renforcement de compétences à forts enjeux pour le territoire :
  - o La santé
  - o Le développement durable
  - o L'économie
- Des services supports qui continuent de se structurer avec un développement limité de ses effectifs.
- Un renfort en ingénierie pour accompagner la réalisation des projets importants.
- Une action sociale renforcée, nouvelle et partenariale avec le personnel, qui favorise la cohésion sociale au sein des RH, et qui vise à favoriser l'attractivité de la collectivité et prévenir les difficultés de recrutements à venir.
- La volonté de rationaliser ces dépenses en mutualisant autant que possible pour construire l'avenir du territoire et de ses services.

### **III - Le temps de travail dans la collectivité**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique met fin aux régimes dérogatoires à la durée légale du travail fixée à 1607 heures. Les employeurs publics disposaient d'un an après le renouvellement de leur assemblée délibérante pour appliquer cette réglementation et en tenant compte de l'année particulière 2020 le délai pour mise en conformité a été fixé au 31/12/2021.

Le personnel de la CCV bénéficiait de 2 jours « fériés locaux » le 16 août et 26 décembre qui conduisait la collectivité à ne pas atteindre les 1607 heures.

En 2022, ces deux jours ont été supprimés par délibération du 29 novembre 2021, les agents de la collectivité ont donc un cycle de travail qui respecte les 1607 h avec le jour de solidarité compris.

Par dérogation compte tenu des sujétions de leur service, les agents de la collecte bénéficient d'un cycle de travail particulier inférieur à 1607 h et effectuent une durée de temps de travail de 1544 h journée de solidarité comprise :

- o Milieu insalubre
- o Horaires décalés et travail en horaire de nuit (prise de poste à 4H30/5H – 5 jours semaine samedi compris)
- o Travail en équipe
- o Pénibilité des fonctions et exposition au risque, aléas climatiques, environnement insalubre
- o Travail supplémentaire les jours fériés (sauf Noël, jour de l'an et 1<sup>er</sup> mai)

## **IV - Rapport égalité Homme/Femme**

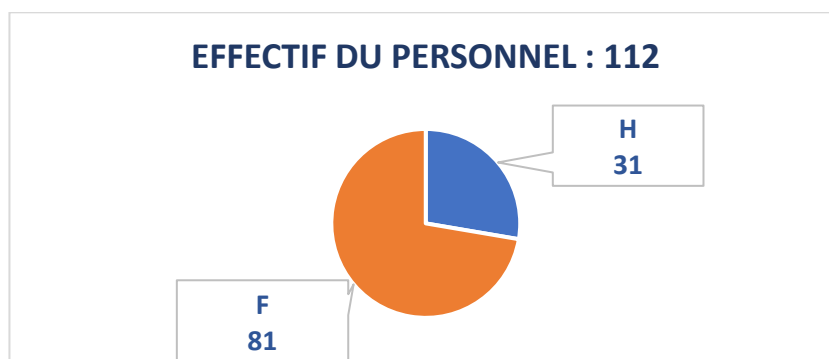
La Communauté de Communes du VALLESPIR a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage d'égalité salariale.

Définition de l'égalité professionnelle : « L'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail. »

Cette définition s'appuie sur deux principes fondamentaux :

- L'égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les agents en raison de leur sexe (de manière directe ou indirecte).
- L'égalité des chances visant à remédier par des mesures concrètes aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les femmes dans le domaine professionnel.

Pour parler d'égalité hommes femmes, il est indispensable de s'appuyer sur des indicateurs précis :



Le fort taux de « féminisation » de la collectivité provient des compétences « Petite Enfance - Enfance jeunesse » qui emploient 78 % des effectifs de la collectivité essentiellement dans les métiers de la petite enfance et de l'animation, métiers qui n'attirent que très peu d'hommes.

Dans ces services, la part des hommes ne représente que 12 % des effectifs.

A contrario, au niveau du service de la collecte des déchets, 100 % des emplois de chauffeurs et ripeurs sont pourvus par des hommes. Métiers dont la pénibilité et le milieu insalubre détournent les femmes.

Pour les services supports – développement économique et tourisme – la part des femmes représente 74 %.

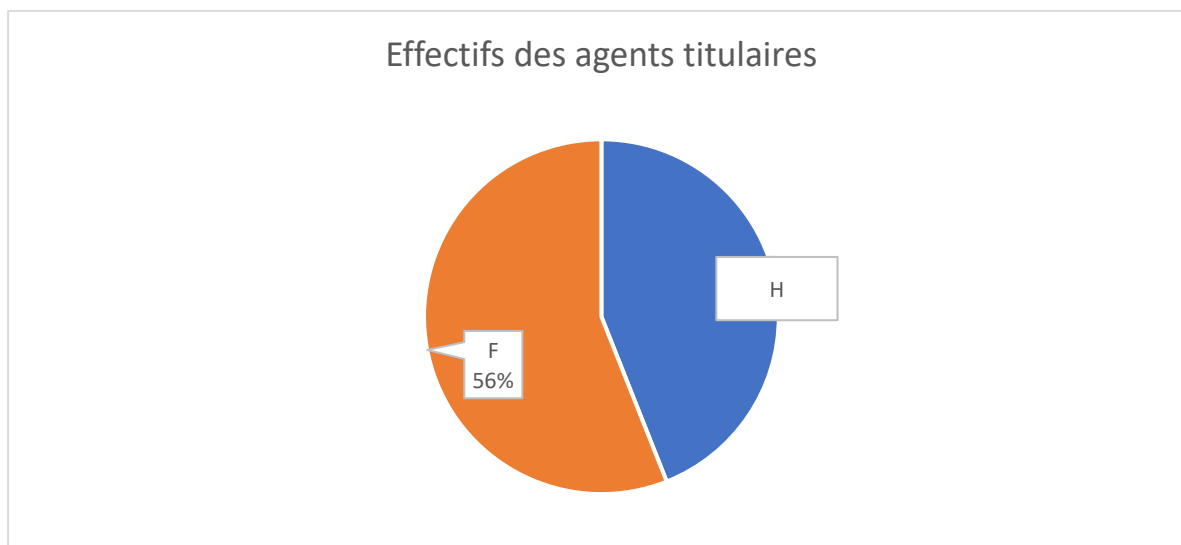
Le transfert de la gestion des services périscolaires a accéléré la tendance de la féminisation des ressources humaines de la collectivité alors qu'il serait adéquat dans les métiers de l'animation socio-culturelle d'avoir une part de mixité plus importante.

Toutefois ces postes d'animateurs périscolaires étant des emplois à temps non complet, les femmes sont plus enclines encore aujourd'hui à accepter ces conditions, mais la CCV a malgré tout pu recruter en 2021 4 animateurs périscolaires hommes.

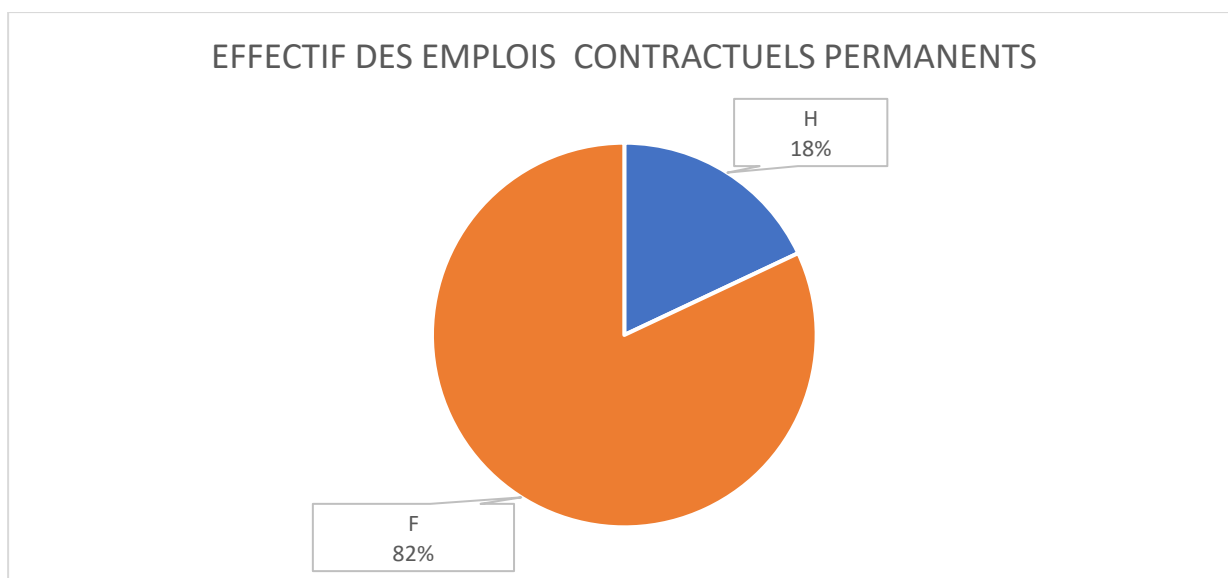
Pour renverser cette tendance, la collectivité qui envisage de stabiliser l'organisation du service jeunesse dans les deux ans à venir, travaille pour proposer aux animateurs périscolaires qui le

souhaitent un complément de travail auprès des accueils de loisirs de mineurs les mercredis et les vacances scolaires et sur des missions de parentalité.

Les H/F par statut :



La tendance de féminisation de la collectivité parmi le personnel statutaire se confirme. Féminisation des agents relevant du statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment par la nomination suite à concours et formation de 5 agentes des services Petite Enfance/Enfance en 2021 et début 2022.



Les emplois d'animateurs périscolaires dont l'effectif est de 27 agents sont pourvus majoritairement par des femmes 21/27 et 6/27 hommes.

Les crèches également emploient un nombre important de femmes en CDI (1 seul homme actuellement sur tout le pôle petite enfance) provenant de la reprise de gestion par la collectivité d'établissements privés. Ces deux points expliquent l'importance du nombre de femmes en contrat de droit public. (CDD + CDI)

Parallèlement à cette situation, il est constaté à la CCV une proportion féminine élevée de cadres A.

Au sommet de la hiérarchie, la direction générale des services et la direction générale adjointe sont assurées par 2 femmes.

Les cadres A homme sur emploi permanent ne sont que 3 dont 1 seul titulaire.

Ces dernières années avec la nomination en cadre A des éducatrices de jeunes enfants suite à concours, la collectivité a conforté la situation des 4 agentes (3 directrices de crèche et 1 éducatrice de jeunes enfants) en catégorie supérieure.

70 % des postes en catégorie B sont pourvus par des femmes et 30 % par des hommes.

Début 2022, deux agents de catégorie C ont bénéficié d'une promotion interne dans un grade de catégorie B (1 Homme/1femme)

Concernant les rémunérations les 10 rémunérations les plus élevées de la collectivité concernent 5 Hommes et 5 Femmes.

Le niveau des salaires en catégorie C est nettement supérieur pour les agents hommes du service de la collecte qui ont un glissement vieillissement technicité élevé comparativement aux agentes femmes des services du pôle cohésion sociale.

In fine dans la globalité les salaires masculins de la CCV sont supérieurs à grade et catégorie égale aux salaires des femmes.

L'analyse de la situation de la CCV démontre que la place des femmes est importante dans la collectivité en considérant leur niveau de responsabilité et leur nombre.

Les actions prioritaires à mener visent en grande partie à améliorer les conditions d'emploi et les conditions salariales des postes les plus précaires occupés en grande majorité par les agentes féminines du Pôle Cohésion Sociale et à prévenir toute forme de discrimination et de violence que les femmes de notre collectivité mais aussi de notre territoire pourraient rencontrer au cours de leur vie professionnelle et personnelle.

Plan d'actions égalité H/F :

- Principe d'égalité inscrit dans les lignes directrices de gestion des RH 2020-2026
- Risques psychosociaux liés au harcèlement sexuel inscrit dans le document unique
- Revalorisation triennale des rémunérations des agents contractuels en grande majorité des femmes du Pôle Cohésion sociale
- Promouvoir le Règlement de la formation de la collectivité pour améliorer les parcours professionnels individuels
- Elaboration d'un Contrat local de santé prenant en compte la santé féminine et la lutte contre les violences faites aux femmes
- Conventionnement dans le cadre de France Service avec le Point justice pour maintenir une permanence de l'association Centre d'information sur les Droits des femmes et des familles sur le territoire communautaire
- Sensibilisation et Formation du personnel du Pôle Petite Enfance par l'association APEX (association qui lutte contre les violences conjugales, la prévention et le repérage des violences conjugales) débutées en 2021 et à poursuivre en 2022.
- Introduire dans le projet éducatif des structures enfance jeunesse un axe de travail sur l'égalité Fille/Garçon.

Par ces actions de gestion de ressources humaines et plus globalement en promouvant au sein de la collectivité l'égalité Hommes/Femmes sous toutes formes d'actions, la collectivité conforte la place de la femme en son sein, ouvre le dialogue, informe, et lutte contre toute discrimination sexiste.

## ✓ La situation financière de la Communauté de Communes du Vallespir

L'année 2021 a été une nouvelle année fortement marquée par le COVID au sein de notre pays et de notre collectivité. L'activité et l'accessibilité aux services notamment au niveau de l'enfance jeunesse et la petite enfance ont été freinées jusqu'au début du printemps par des conditions sanitaires peu favorables.

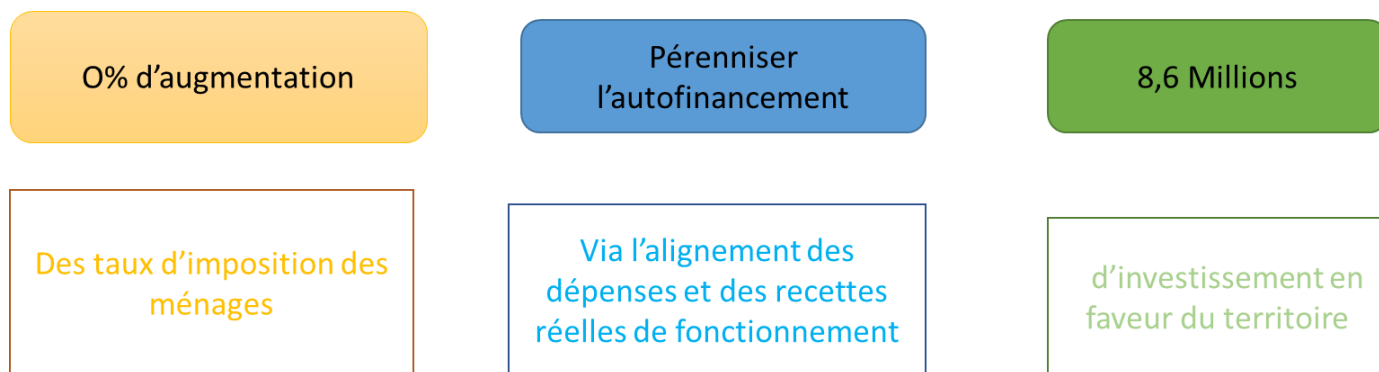
C'est aussi en 2021 que notre collectivité s'est positionnée très fortement dans le cadre du plan de relance afin d'ancrer et d'accélérer notre politique d'investissement en faveur de l'attractivité du territoire : notification des aides dans le cadre du « fonds friche » pour l'usine Sainte Marguerite, pour la dépollution des berges du Tech et la réhabilitation de la crèche du Boulou qui est aujourd'hui terminée, opérations financées à 80% avec un appui conséquent du plan France Relance.

L'exercice 2022 sera marqué par une augmentation des charges de fonctionnement due entre autres à la prise de nouvelles compétences et par une participation aux syndicats qui continue d'augmenter notamment pour le traitement des déchets via le SYDETOM.

La construction budgétaire pour 2022 s'est construite sur la base de 3 leviers :

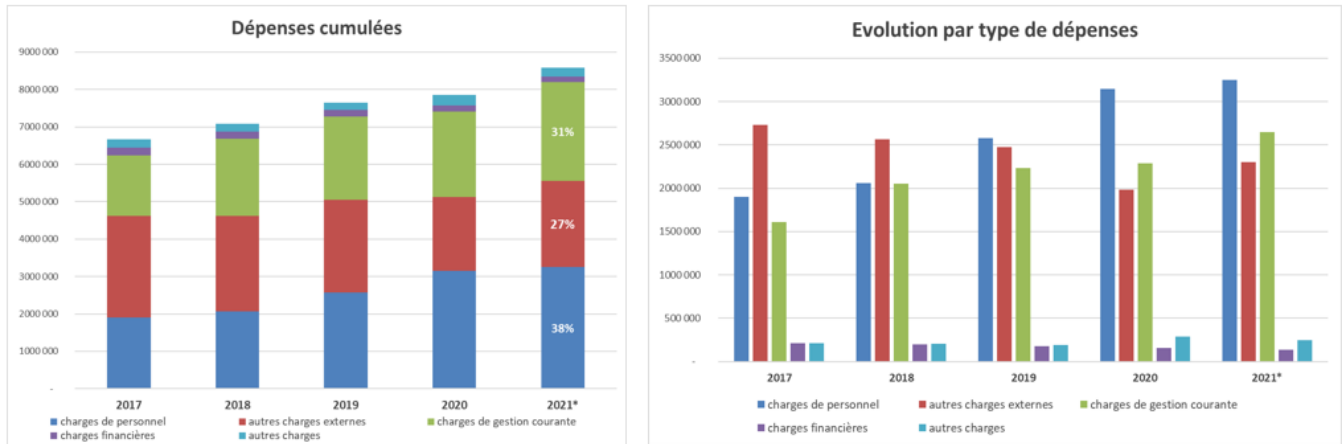
- Levier 1 : Souci d'une maîtrise la section fonctionnement dans son intégralité avec des efforts importants pour réduire certaines dépenses et la réalisation d'actions conditionnées à l'octroi de subventions
- Levier 2 : Un investissement ambitieux générant à terme une maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi que des recettes fiscales économiques dynamiques
- Levier 3 : Un partenariat financier fort en faveur de l'équipement du territoire et l'investissement via les fonds de concours dédiés aux communes

La prospective financière est basée sur trois éléments de cadrage :



La situation financière de la Communauté de Communes est établie selon une projection réalisée avec les informations en notre possession au 31 janvier 2022, les montants inscrits sont donc susceptibles d'évoluer.

## ○ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement



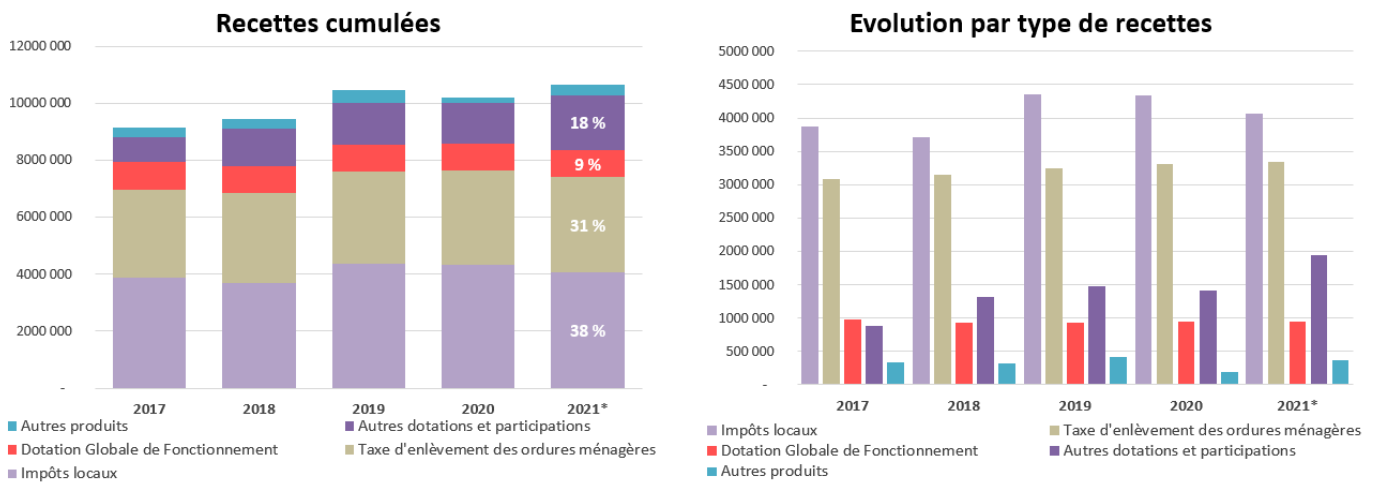
On note une évolution moyenne de 5.4% par an sur la période 2017-2021, tenant compte du fait que les dépenses présentées sont nettes compte tenu des reversements de fiscalité ainsi que des remboursements sur salaires. Ces évolutions sont le fait de l'évolution des services communautaires de 2017 à 2021 et de l'accroissement du montant des participations :

- 2017/2018 : homogénéisation des services jeunesse sur l'ensemble du territoire suite à la prise de compétence en 2017 ;
- 2018/2019 : gestion en direct de la crèche de Le Boulou et ouverture de la pépinière d'entreprises ;
- 2019/2020 : ouverture sur une année complète de la pépinière d'entreprises ; impact de la crise sanitaire sur les dépenses de la structure (achat de matériel et prestations de services supplémentaires ainsi que les dispositifs d'aides aux entreprises) ; augmentation du FPIC ; développement de la prestation de collecte et de nettoyage des conteneurs enterrés. De plus en 2020, les mises à disposition du personnel communal au profit de la CCV ont été imputées sur les dépenses de personnel alors qu'elles étaient réalisées avant 2020 sur les autres charges externes.
- 2020/2021 :  
La progression des charges de personnel entre 2020 et 2021 s'explique par la reprise en gestion directe des services périscolaires de Reynès et Le Boulou depuis Septembre 2021, et l'augmentation des dépenses liée au Glissement Vieillesse Technicité.

La hausse des charges de gestion courante (+ 359 k€ par rapport à 2020) est due à l'augmentation du coût de la participation au SYDETOM (+ 300 k€), phénomène que l'on retrouvera également en 2022.

Les autres charges externes progressent quant à elles de 319 k€ par rapport à 2020 du fait de la reprise progressive de l'activité après une année 2020 marquée par la crise sanitaire : étude autoroute ferroviaire, subventionnée par ailleurs ; honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés de fournitures d'équipements de collecte et pré-collecte ; dépenses de voirie éligibles à la FCTVA.

## ○ Les recettes prévisionnelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des Attributions de Compensations qui correspondent à la fiscalité reversée aux communes, augmentent sensiblement entre 2018 et 2019 grâce à la fiscalité et à la participation de la CAF suite au transfert de la compétence jeunesse, pour se stabiliser en 2020.

Entre 2020 et 2021, les taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) et sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) continuent de progresser, la baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), liée à la réforme des impôts de production issue de la loi de finances 2021, étant quant à elle compensée par une dotation de l'Etat au titre de la Contribution économique territoriale (CET) en autres dotations et participations.

La hausse de 37% des autres dotations et participations entre 2020 et 2021, outre cette compensation de l'Etat, s'explique également par un accroissement des subventions de la CAF obtenues au titre des crèches et de l'enfance jeunesse, qui devraient se stabiliser en 2022.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 950 k€, soit 9% des recettes, et est stable depuis 2016.

Enfin les autres produits, apportés notamment par la nouvelle compétence du périscolaire, repartent à la hausse suite à une diminution importante en 2020 liée à la crise sanitaire.

## ○ Les conséquences de la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu depuis 2020 un double effet sur les finances de la collectivité, par l'accroissement de dépenses :

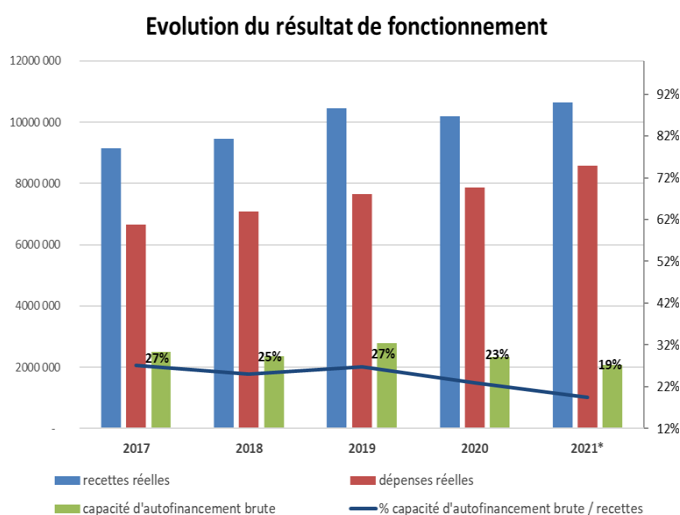
- ⇒ Abondement au Fonds de solidarité
- ⇒ Abondement au Fonds l'OCCAL
- ⇒ Aides aux loyers
- ⇒ Dépenses de matériel et d'entretien (masques, tests, gel hydroalcoolique, nettoyage des locaux,...)

et la diminution de recettes :

- ⇒ Fiscales avec la baisse des recettes tirées de la CVAE
- ⇒ Accueil en crèches
- ⇒ Accueil en ALSH
- ⇒ Gratuité des apports en déchèterie pour les professionnels

Ce double effet, négatif sur les dépenses et les recettes de fonctionnement, a une répercussion sur la capacité d'autofinancement de la collectivité sur les exercices 2020 et 2021.

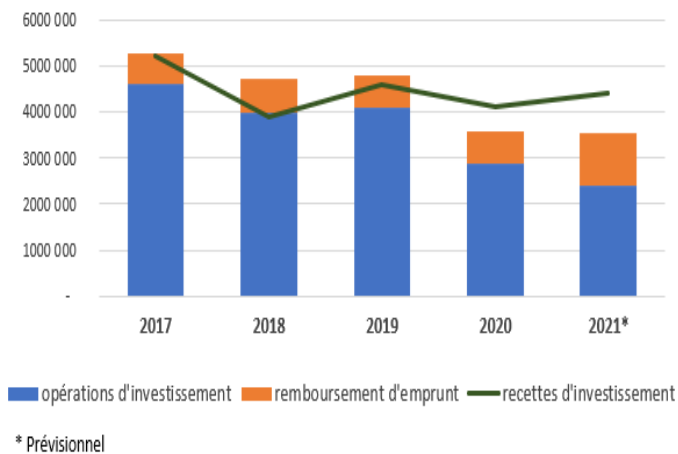
## ○ Le résultat prévisionnel de fonctionnement



Le résultat de fonctionnement prévisionnel réel de 2021 devrait s'élever à environ 2,1 M€ selon les estimations. Le résultat 2021 permettra de couvrir le résultat d'investissement ainsi que les restes à réaliser, mais n'offre pas de ressource d'autofinancement complémentaire sur l'exercice. Cette conclusion avait également été tirée lors de l'analyse du résultat 2020, année déjà perturbée par la crise sanitaire.

## ○ L'investissement

### Evolution des dépenses et recettes



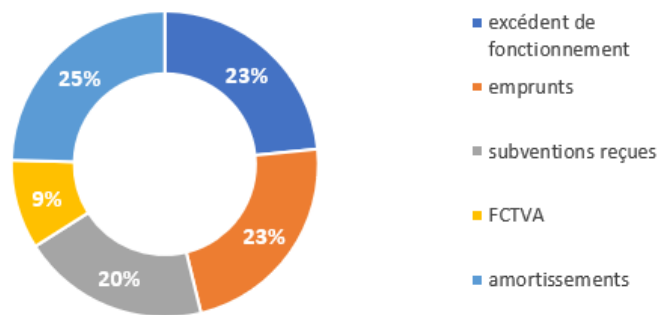
Le montant d'investissement 2021 est en recul par rapport aux années précédentes. Le ralentissement des investissements en 2020 s'expliquait d'une part du fait du calendrier des élections municipales et d'autre part du fait de la crise sanitaire. 2021 a vu le lancement et la poursuite de nombreux projets dont le solde va s'opérer en 2022, notamment l'Avenue Général de Gaulle à Le Boulou, la réhabilitation de la zone Jonh Morgan à Maureillas/las Illas, le lancement de la thermographie et du cadastre solaire, et la finalisation des études pour la restauration des berges du Tech.

Le remboursement d'un prêt relais de 500 k€ sur l'exercice a également permis de consacrer une part des recettes d'investissement, en hausse sur 2021, au désendettement de la collectivité. Ce prêt relais avait été souscrit en 2019 dans le cadre du financement de la pépinière d'entreprises à Céret et des travaux d'aménagement du centre urbain de Maureillas.

Les recettes d'investissement en 2021 sont presque également constituées de subventions (20%), d'emprunt (23%) et d'excédent de fonctionnement capitalisé (23%). La part de ce dernier poste tend à diminuer depuis 2019 avec la baisse de la capacité d'autofinancement, vue précédemment.

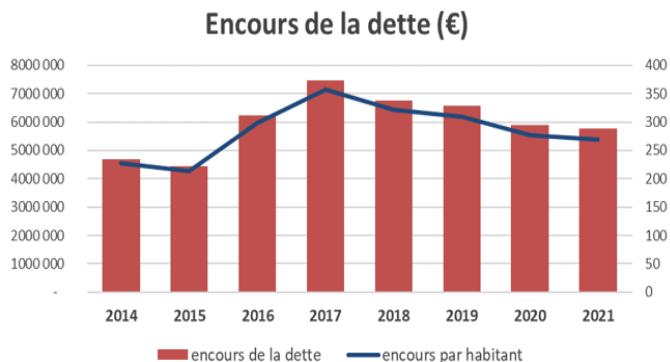
A cela s'ajoutent les amortissements pour 25% et la FCTVA (9%).

### Recettes d'investissement 2021\*



\* Prévisionnel

○ L'état de la dette

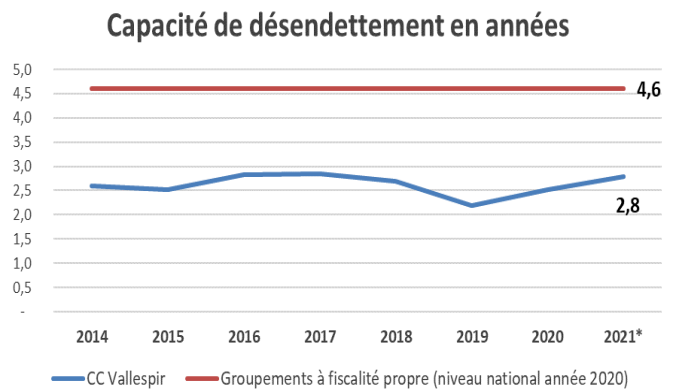


Au 31 décembre 2021, l'encours de dette s'élève à 5 760 k€ soit 269 € par habitant.

Quatre emprunts ont été contractualisés entre 2014 et 2021 : 2 millions en 2016, 1.5 million en 2017, un prêt relais de 500 mille euros lors de l'exercice 2019 remboursé en 2021, et un emprunt de 1 million d'euros en 2021.

La capacité de désendettement diminue sensiblement entre 2019 et 2021 passant de 2,2 à 2,8 années. Ceci signifie que, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement brute au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée en 2,8 années.

A titre de comparaison, les seuils d'alerte sur le ratio de la capacité de désendettement s'élèvent à 10-12 ans, la moyenne nationale des groupements à fiscalité propre se situant en 2020 à 4,6 années.



# LES ORIENTATIONS 2022

La Communauté de Communes du Vallespir continue sa politique ambitieuse d'équipement du territoire. Pour autant, l'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité économique, beaucoup plus conséquent cette année, conjugué à une hausse des charges de fonctionnement, impose à la CCV d'évoluer dans un environnement financier plus contraint.

C'est sur ces principes que le budget 2022 sera proposé, reprenant les Restes à Réaliser (RAR) 2021 et l'ouverture de crédits d'investissements nécessaires à la poursuite des actions engagées.

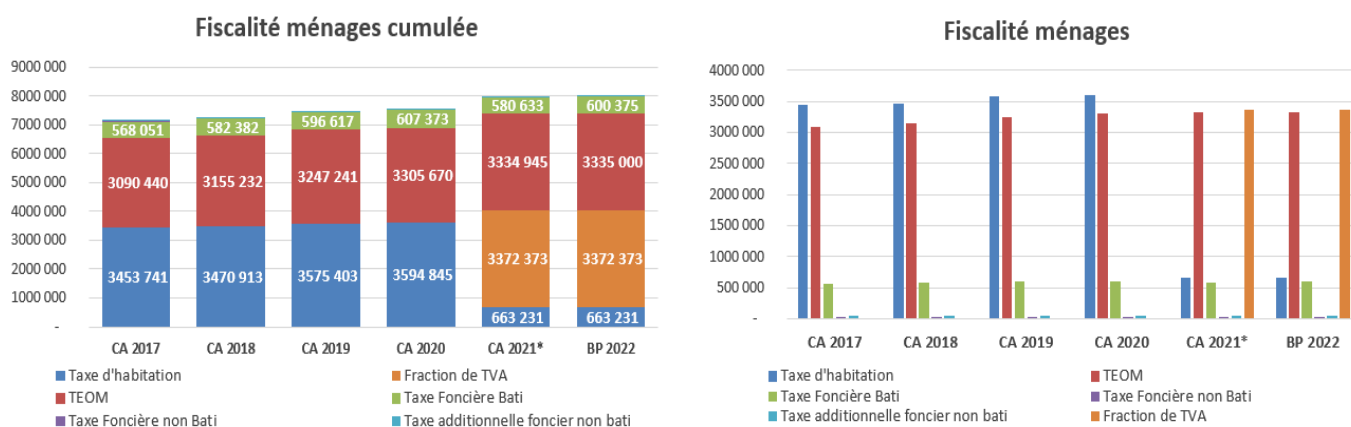
L'accent continue d'être mis sur le développement économique pour générer à terme une hausse de la fiscalité. De plus, la majorité de l'investissement sera priorisé pour la modernisation du mode de collecte permettant une maîtrise de la masse salariale et surtout une capacité d'absorption plus importante de la hausse du coût du traitement des déchets sans avoir recours à une hausse de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.

Il est crucial pour les élus de la collectivité qu'aucun effort fiscal supplémentaire ne soit demandé aux contribuables du territoire au vu de l'impact important que connaissent les ménages depuis un an avec la hausse des prix à la consommation et à l'énergie.

## ✓ Les ressources de la CCV

### ○ La fiscalité

#### La fiscalité des ménages



Entre 2017 et 2020, la fiscalité des ménages connaît une évolution moyenne d'environ +1.48 %. Cette progression est liée à l'évolution des bases fiscales sur le territoire, les taux de fiscalité n'ayant pas subi de modification (Taxe d'Habitation : 9.77 % ; Taxe Foncière Bâtie : 2% ; Taxe Foncière non Bâtie : 2.13%).

Depuis 2021, la baisse de la taxe d'habitation, auparavant compensée par une dotation de l'Etat, l'est à présent sous la forme du versement d'une fraction de TVA. Le montant de cette dernière dépend du volume des recettes de TVA générées sur l'exercice au niveau national, aussi prenons-nous pour le moment l'hypothèse d'une stabilité de ces recettes entre 2021 et 2022 pour la collectivité.

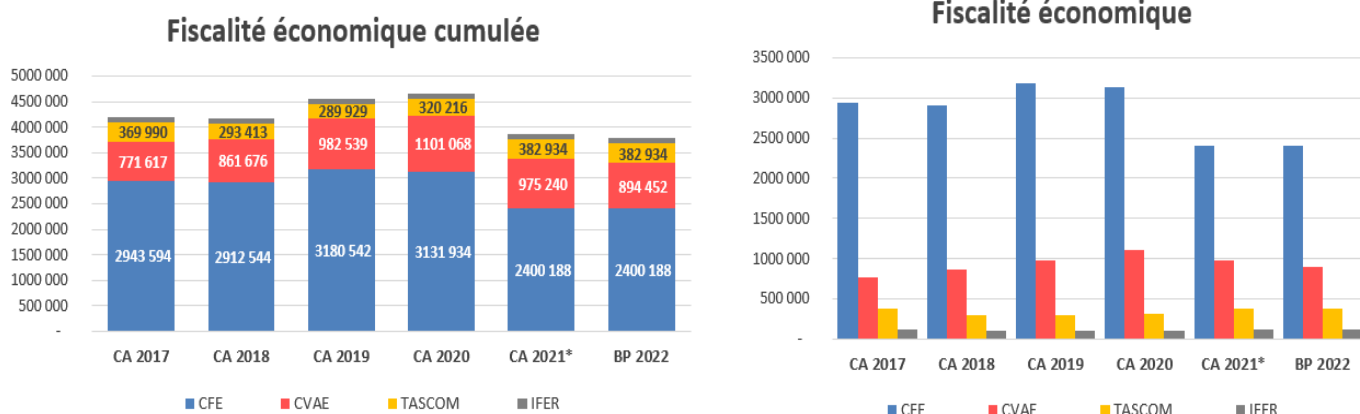
Concernant les recettes de taxe d'habitation restantes, nous conservons comme hypothèse à ce stade, dans un but conservateur, les mêmes montants que ceux perçus en 2021, en attendant une confirmation des bases fiscales qui devraient être communiquées au mois de Mars, et qui devraient en outre bénéficier de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

**Pour l'exercice 2022 le maintien des taux sera proposé pour le Foncier Bati (2 %) et le Foncier non Bati (2.13%).**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères évolue en moyenne de 2.0 % par an depuis 2017, de 0.9% entre 2020 et 2021. En 2022, nous prenons à ce stade l'hypothèse conservatrice d'une stabilité de la recette par rapport à 2021.

La communauté de communes vote également le montant du produit attendu de la Taxe GEMAPI pour le financement de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. En 2020 le montant s'élevait à 93 137 €, contre 103 891 € en 2021. Le montant appelé en 2022 n'a pas encore été communiqué, mais nous prenons l'hypothèse d'une progression équivalente à celle estimée à ce stade sur la participation au SMIGATA, élevant la Taxe GEMAPI à 153 000 €. Cette somme est donc reversée au SMIGATA à qui la compétence est déléguée.

### La fiscalité économique



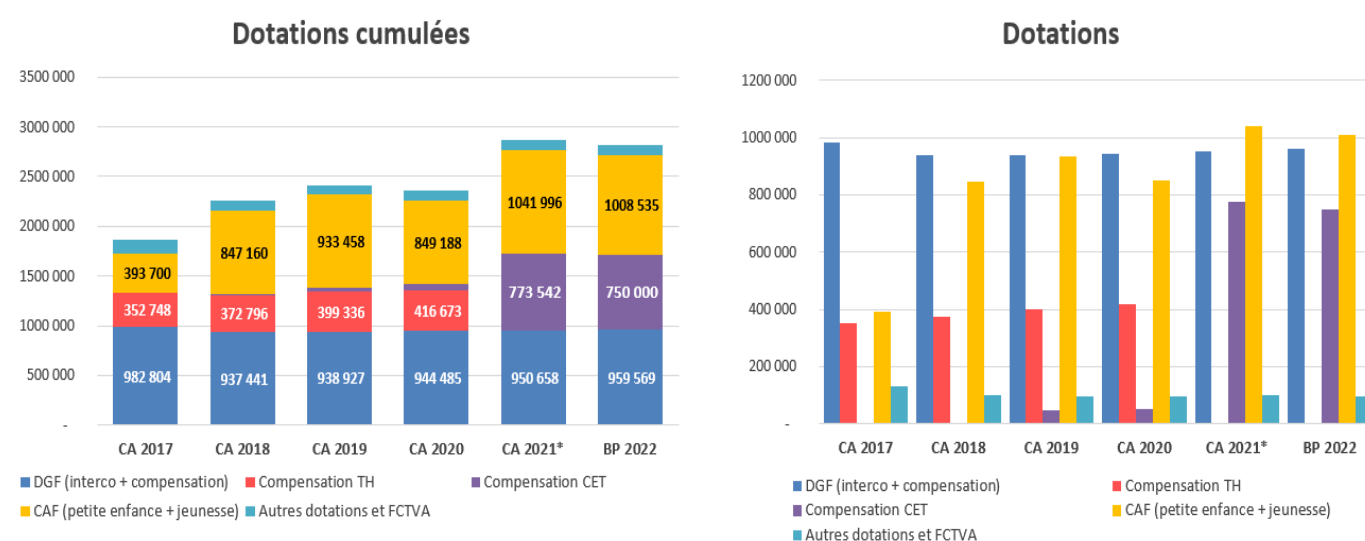
Après une évolution significative entre 2018 et 2019 (+9 %), la fiscalité économique s'est stabilisée en 2020.

En 2021, la réforme des impôts de production adoptée par la loi de finances 2021 a octroyé aux locaux industriels une diminution de 50% de leur base imposable à la taxe foncière et à la CFE. Cette mesure est effective depuis le 15 juin 2021 et explique la baisse significative de la CFE entre 2020 et 2021. Le taux d'imposition à la CVAE a également été abaissé de moitié (1.50% à 0.75%). Ces pertes de recettes pour les collectivités sont en partie compensées, à 90% la première année, par une dotation directe de l'Etat en guise de Compensation liée à la baisse de la Cotisation Economique Territoriale (CFE+CVAE). Pour 2022, seules les recettes prévisionnelles de CVAE nous ont été communiquées à titre indicatif à ce jour, avant confirmation au mois de Mars. La baisse

anticipée (894 452 € contre 975 240 € en 2021) est directement liée à la crise sanitaire, avec notamment une baisse du chiffre d'affaires des entreprises SA Chaîne thermique du soleil, EURIL Ecocup distribution et SA Autoroutes du Sud de la France.

**Le taux de CFE proposé en 2022 sera de 32.24 % c'est-à-dire équivalent à celui de 2021, sachant que le taux ne peut être modifié d'ici à 2023.**

### Les dotations



Trois principaux types de dotations sont perçues par la CCV : la Dotation Globale de Fonctionnement, la compensation Taxe d'Habitation et les dotations de la CAF.

Après une diminution entre 2017 et 2018, la DGF se stabilise depuis 2018, il devrait en être de même pour l'exercice 2022.

La compensation au titre de la Taxe d'habitation, auparavant versée au titre de dotations, se retrouve depuis 2021 affectée dans la catégorie Fiscalité sous la forme de Fraction de TVA, vue plus haut.

Les baisses de recettes de CET (CVAE et CFE), liées à la crise sanitaire et à la baisse du taux de CVAE (1.50% à 0.75%) depuis 2021, se retrouvent compensées à hauteur de 90% sous forme de dotations (« Compensation CET »). Cette compensation CET a été revue à la baisse de 3% pour 2022 par rapport au réalisé 2021, hypothèse prise en attendant davantage d'éléments de la part de la DGFiP sur le mois de Mars.

Enfin, les aides de la CAF ont fortement accru en 2021, suite à la signature d'une convention territoriale globale qui a remplacé les contrats enfance jeunesse, et de rappels 2020. Elles devraient rester stables en 2022 grâce notamment aux dotations associées aux périscolaires de Reynès et Le Boulou qui seront perçues sur une année entière.

## ✓ Les projets portés par la CCV

L'exercice 2021 s'est déroulé au final dans le contexte d'une certaine stabilité fiscale, ce qui semble différent pour l'année 2022 au regard des premiers éléments transmis par les services fiscaux.

La crise sanitaire a eu un retentissement de grande ampleur dans certains domaines de l'économie : la mise à l'arrêt de pans entiers de certaines activités suivie d'épisodes de reprise ont affecté de manière importante des entreprises clefs de notre territoire tels qu'Eco Cup, la Chaîne Thermale du Soleil et les Autoroutes du Sud de la France au niveau de leurs chiffres d'affaires.

Dans ce contexte, qui se fera ressentir vraisemblablement encore l'année prochaine, il est essentiel que la Communauté de Communes du Vallespir soit au rendez-vous de la relance et continue de soutenir le territoire par des investissements structurants destinés à ancrer l'attractivité du Vallespir dans la durée et en faire une destination reconnue pour les habitants et les entrepreneurs actuels et futurs.

Les principales opérations inscrites pour l'exercice 2022 concernent essentiellement les thématiques suivantes :

- **Continuer à soutenir l'activité du territoire pour une dynamique de nos recettes fiscales :** finalisation de la réhabilitation des Parcs d'Activités Economiques initiée en 2022 à Maureillas/Las Illas et à Céret et lancement du dispositif sur En Cavailles, portage foncier économique, politique du commerce,
- **Mieux préserver notre environnement :** politique agricole en lien avec le Pacte Alimentaire Territorial, démarrage du chantier en faveur de la dépollution des berges du Tech, modernisation du mode de collecte pour une réduction et un meilleur traitement des déchets, thermographie du bâti et poursuite de l'Opération Programmée de l'Habitat,
- **Faire du territoire une destination reconnue :** 1<sup>ère</sup> édition des Déferlantes et lancement d'une dynamique économique autour de l'évènementiel, équipement de la voie verte en haut niveau de service, réhabilitation du chalet de l'Ouillat,
- **Maintien d'un niveau ambitieux de nos infrastructures sur le territoire :** poursuite de la réhabilitation des voiries, enveloppe conséquente fléchée sur les fonds de concours pour soutenir l'équipement des communes du Vallespir,
- **Priorité pour nos enfants et le bien-être des habitants :** des services et des équipements de qualité sur tout le territoire pour la petite enfance et l'enfance jeunesse, premières actions pour le contrat local de santé pour l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention pour tous,

### **FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Au regard des enjeux mondiaux, nationaux et locaux, la Communauté de Communes du Vallespir continue ses efforts pour être exemplaire dans ses actions en faveur du développement durable.

La structure poursuit la mise en œuvre de son plan climat air énergie territorial ( PCAET) dont l'année 2022 constituera l'étape de bilan à mi-parcours.

- **lutter contre le changement climatique** grâce à son Plan climat, transversal, qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les actions vertueuses dans ce domaine sont nombreuses : réduction des consommations d'énergie du patrimoine bâti, mise en place de sensibilisation de la population pour accompagner gratuitement les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique via le cadastre solaire et la thermographie, développement des infrastructures cyclables pour répondre aux besoins de mobilité des habitants notamment avec les bassins d'emplois,
- **préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources** : réduction des déchets et sensibilisation sur notre porte d'entrée du territoire via le GR 10 et le chalet de l'Ouillat,
- **favoriser la cohésion sociale et la solidarité territoriale** en accompagnant les usagers sur le numérique via la maison France services et l'embauche du conseiller du numérique, des usages du numérique, en agissant en faveur de la prévention de la santé et accès aux soins,
- **développer des modes de production et de consommation responsables** notamment par le développement du pôle agricole sur le secteur de Sainte Marguerite.

Enfin, depuis novembre 2021, dans le cadre du Pays Pyrénées Méditerranée, la CCV est signataire avec les 3 autres intercommunalités partenaires d'un CRTE : contrat régional de transition énergétique. C'est le 1<sup>er</sup> à l'échelle du département.

## ► Notre stratégie

5 principes fondamentaux • 12 défis thématiques



## ○ Le développement économique

Avec 250 entreprises réparties sur 170 ha de parcs d'activités, le Vallespir est un territoire dynamique avec un enjeu fort dans l'avenir : qu'il soit reconnu comme une destination attractive pour les entreprises. Il est important de noter que 80% des établissements sont implantés sur les parcs de Céret et du Boulou.

Sur les 8.6 Millions de budget 2022 en matière d'investissement, 16% sont dédiés au développement économique.

### **Enjeu clef : Maintenir l'attractivité des PAE existants**



### *PAE Tech Oulrich (Céret) et PAE John Morgan (Maureillas/las Illas)*

Depuis 2020, la collectivité a lancé une politique ambitieuse de requalification pluriannuelle de ses parcs d'activités. En effet, la concurrence territoriale et la saturation des zones existantes du territoire ont amené la Communauté de communes du Vallespir à appréhender de manière différente son action en faveur de son archipel de PAE. Il s'agit aujourd'hui d'élaborer une stratégie de requalification globale à l'échelle des 5 ZAE, celles-ci fonctionnant comme un archipel de pôles complémentaires à l'attractivité du territoire du fait de leur diversité de spécialisation et de leur localisation. Par ailleurs, la Communauté de communes du Vallespir souhaite que fasse partie intégrante de cette stratégie de requalification, la réflexion sur l'extension de la ZAE Tech Oulrich de Céret arrivée à saturation.

Pour les PAE TECH OULRICH ET JOHN MORGAN , deux autorisations de programme ont été créées :

### *PAE Tech Oulrich (Céret) :*

Opération	Libellé	Montant autorisation de programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR 2021 / BP 2022
130	Requalification Tech Oulrich	517 609,77	317,71	180 012,06	5 280,00	332 000,00

Aujourd'hui les études sont terminées et les travaux de requalification vont démarrer au printemps : ils ont pour vocation de maintenir un espace qualitatif intégrant notamment les modes de déplacement doux depuis l'entrée de la zone au niveau de la départementale 115.

### *PAE John Morgan (Maureillas/Las Illas) :*

Les travaux de requalification sont en cours et la totalité de l'opération s'élève à 465 000,00 €.

Pour cette opération le montant des subventions demandées s'élève à 353 280€ (dont 184 K€ obtenues). En 2021, 25 000 € de subventions supplémentaires auprès de l'Europe seront sollicités, car le fonds LEADER bénéficie d'une enveloppe supplémentaire mobilisable par la CCV. Une autorisation de programme a été créée :

Opération	Libellé	Montant autorisation de programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR 2021 / BP 2022
163	Requalification Jonh Morgan	465 000,00	-	-	20 962,06	444 037,94

### *PAE En Cavaillès (Le Boulou)*

Sur le même principe que Tech Oulrich, des études pour la requalification ainsi que la refonte de la signalétique d'entreprises démarrent en 2022 sur le parc afin d'avoir une homogénéité des sites

Opération	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR 2021 / BP 2022
2022-01	Requalification En Cavaillès	-	-	-	30 000,00

### **La commercialisation des parcelles sur les PAE**

La CCV est propriétaire de foncier à vocation économique sur les communes de Céret et du Boulou.

Toutes les parcelles sont réservées sur la ZAE de Tech Oulrich, il n'y a plus de possibilité d'implantation de nouvelle activité actuellement. La CCV fait porter à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) un ensemble de parcelles situées en vitrine de la départementale dans le cadre du projet d'extension. Des prospects ont déjà été rencontrés et des négociations sont en cours.

Sur la ZAE d'en Cavailles au Boulou, il ne reste plus que quelques parcelles, en plus du macro lot d'1 hectare de disponible, sur le secteur. La CCV étudie sur 2022 l'acquisition de terrains pour doubler le potentiel foncier disponible sans coûts importants de viabilisation.

### **La pépinière d'entreprises**



Pour l'investissement, il reste à percevoir les subventions restant à hauteur de 206 k€

Opération	Libellé	Subventions totales attendues	Perçu 2019	Perçu 2020	Perçu 2021	RAR 2021 / BP 2022
79	Pépinière d'entreprises	206 704,00	-	-	-	206 704,00

Après 2 ans d'existence la pépinière Vallup a atteint un taux de remplissage de 80%, ce qui va au-delà des prévisions. De plus la pépinière fait désormais partie du RésolP+ de pépinières et incubateurs reconnus et animés par l'Adocc.

Dans ce cadre-là et afin de répondre aux besoins des résidents et renforcer l'attractivité de la pépinière, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des projets en mettant en place des sessions de formation diversifiées et de qualité.

Pour autant la hausse de dépenses de fonctionnement a été conditionnée en partie par une aide au niveau de la région à hauteur de 45% des dépenses. Cette subvention permettra de reconduire des actions de prospections telles que le Vall-Up weekend, financer une partie des frais de fonctionnement de la pépinière et mettre en œuvre des actions complémentaires en matière d'accompagnement.

Pour la partie investissement, un budget de 5 000 € sera alloué pour la réalisation de divers aménagements et l'acquisition de mobilier. Des subventions d'un montant de 25 000 € pour l'acquisition de mobilier restent à percevoir en 2022.

### ***La politique locale du commerce***

Les centres-villes et centres-bourgs du Vallespir doivent devenir une promesse, la marque d'une expérience de plaisir et de convivialité. Mais la dynamisation du commerce passe avant tout par la création de trafic dans les centralités. Ainsi une stratégie de développement et de redynamisation du commerce du territoire est pertinente si les linéaires de commerces sur les rues stratégiques sont maintenus. Par conséquent, à compter de 2022, la CCV se dotera d'une enveloppe spécifique pour l'acquisition de locaux commerciaux basée sur un règlement en cours de rédaction. Des études sont également prévues.

## ○ **Lancement de la stratégie agricole**

L'alimentation est un des enjeux majeurs du Vallespir et concrétisé notamment par la labellisation d'un projet alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée. La CCV entame un chantier d'envergure, avec une approche inclusive. Ceci contribuera à terme à une politique agricole ambitieuse, permettant de consolider les exploitations agricoles existantes, faciliter l'installation de nouveaux producteurs et attirer des entreprises nouvelles innovantes en lien avec le secteur agro-alimentaire durable.

Coût opération 2022 : 260 000 € TTC

Des aides ont été demandées dans le cadre de la Région et de la DSIL.

## ○ **Le tourisme**

### ***La promotion***

Faire du Vallespir une destination reconnue entre mer et montagne proposant des activités diversifiées et une offre de logements plurielle. Grâce à l'obtention du label Qualité Tourisme fin 2021, l'OTI poursuit en 2022 la mise en œuvre du schéma de développement touristique s'inscrivant dans des démarches locales, départementales, régionales et nationales.

Pour autant, il est prévu une stabilisation des charges à caractère général. Il est à noter également une prévision de hausse des produits de services induite par la classification de l'office du tourisme en catégorie 1.

Pour la partie investissement, il est en baisse par rapport à 2021 : achat d'équipements liés à la nouvelle classification afin d'améliorer les conditions d'accueil.

### ***Le chalet de l'Ouillat à l'Albère***



De par sa situation, le Chalet de L'Ouillat constitue une opportunité intéressante d'exemplarité en termes de tourisme durable, notamment dans l'aménagement du site en lui-même. Aussi, son positionnement sur le GR 10 le soumet à des enjeux forts en termes de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique.

La CCV a lancé une étude maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâti intégrant une amélioration des performances techniques et écologiques et pour garantir une meilleure performance économique en termes d'occupation. Par ailleurs, il est prévu des travaux de valorisation touristique par la mise en valeur de la faune et la flore.

Coût opération : 280 000 € TTC avec une demande d'aide au titre de Plan Avenir Montagne de 80%.

## ○ **Développement durable et les déplacements doux**

### ***Mobilités***

Dès l'initiation du Schéma de Mobilités Durables, la communauté de communes a inscrit cette stratégie en lien avec ses compétences développement économique, aménagement de l'espace, gestion d'itinéraires cyclables entre les communes membres, développement touristique. Elle a également fait le lien avec ses communes membres dans l'animation du Schéma de Mobilités Durables, elles-mêmes compétentes en termes d'aménagement et de déplacements au sein de leur commune.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de Communes du Vallespir a étudié l'opportunité de devenir autorité organisatrice de mobilité (AOM) au vu de l'historique de son engagement en faveur des déplacements.

Etant donné son positionnement central dans la vallée, un certain nombre de solutions de déplacement n'avaient pas de sens à être organisées à la seule échelle du territoire du Vallespir, telles que les mobilités partagées. Néanmoins, la collectivité a poursuivi son action en faveur des mobilités dans le cadre de ses compétences, ainsi que l'émergence de solutions locales, pour être force de proposition auprès de la Région AOM. Ces opérations concernent aussi bien la réalisation d'équipements sur la voie verte pour structurer un itinéraire à haut niveau de service que la sensibilisation auprès du public ou la mise en place d'un réseau d'autopartage solidaire.

***Coût opération : 455 000 € TTC dont une demande de subvention en cours au niveau de l'Etat et du Département 150 000€***

### **Les études**

Deux études pour la thermographie aérienne et le cadastre solaire sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire de la CCV afin d'obtenir une carte des déperditions de chaleur dans l'habitat privé, en lien avec l'OPAH.

Une étude complémentaire sera lancée pour la thermographie des façades en 2022 pour 150 000 € TTC. Un dossier DSIL est en cours d'instruction à hauteur de 60%.

## ○ Les infrastructures routières sur le territoire



3 projets de requalification de voiries démarreront en matière de chantier :

- A Maureillas/Las Illas, la réalisation d'un trottoir reliant le nouveau quartier « des jardins de la coste » à la crèche avec des dispositifs de ralentissement des véhicules et l'aménagement de l'entrée de ville côté Jardins de la coste
- Au Boulou, l'avenue du Général de Gaulle 400 k€

Lancement d'étude pour la RD 115 sur la commune de Reynes pour 40 000 € TTC

## ○ La collecte des déchets

La CCV assure la collecte des déchets des ménages et déchets assimilés par le biais des collectes en porte à porte, par points d'apports volontaires ou des déchèteries.

### **La collecte**

En 2022, le montant du contrat de collecte et de nettoyage des colonnes et la collecte en régie seront en baisse par rapport au budget 2021.

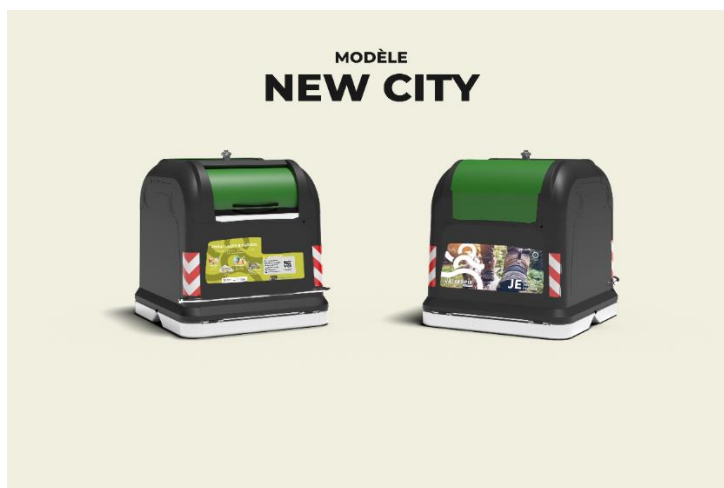
Concernant l'investissement, l'année 2022 sera l'année de mise en place de la collecte aérienne de proximité. Ce plan d'investissement conséquent qui sera réalisé sur 2 années d'exercice budgétaire (2022-2023) permettra d'apporter un service de qualité en réduisant de manière sensible la production de déchets jetés dans les ordures ménagères et en supprimant toutes les nuisances olfactives par un nettoyage performant des colonnes.

Le service sera réalisé à terme en régie et tous les contrats de prestations ne seront pas reconduits.

La mise en place de ce service entrainera une avancée sociale pour les agents avec de meilleures conditions de travail.

Coût investissement 2022 : 2,3 Millions d'€ TTC

Ce projet, qui à terme devra se traduire par une baisse conséquente du coût de la collecte, vise à absorber les hausses annoncées par le SYDETOM pour le traitement des déchets.



### ***Les déchèteries***

Les dépenses liées à la gestion des déchèteries devraient se stabiliser en 2022

Une réflexion est en cours avec le SYDETOM pour une gestion du bas de quai des déchetteries.



### ***La masse salariale du service collecte***

En 2022, compte tenu du départ des agents statutaires – 5 agents - et leur remplacement par des contractuels dans l'attente de la mise en œuvre de la nouvelle collecte et de la restructuration, la masse salariale a été évaluée avec une baisse de – 9% et sera plus importante en tenant compte de l'aide venant en atténuation de charges des contrats PEC (Parcours Emploi et compétence) contractualisés avec la mission locale et l'ASP.

### ***La participation au SYDETOM***

La hausse conséquente l'année 2021 (+ 300 000 €) se poursuit en 2022. Le prix du traitement à la tonne passe de 184 € à 195 € soit une hausse de 6 % et une hausse prévisionnelle pour le traitement à verser au SYDETOM de 70 400 €.

De même pour le traitement du tout-venant qui passera en 2022 de 120 € à 156 € (+ 36 €/tonne).

### ***Dépollution des berges du Tech***

L'année 2022 sera l'année de lancement pour les travaux de dépollution des berges du Tech suite aux dégâts occasionnés par l'épisode météorologique de janvier 2020 (tempête Gloria) qui a touché la commune de Céret et plus particulièrement les berges du Tech. Les études opérationnelles sont en cours ainsi que les demandes d'autorisations environnementales. L'opération est financée à 80% grâce aux subventions de la part de l'Etat (France RELANCE), le Département et la Région (en attente de notification).

Coût de l'opération 2022 : 660 000 € TTC

## Le logement et cadre de vie

La CCV poursuit sa politique en faveur de l'amélioration du parc de logements privés en étant partenaire du Programme d'Intérêt Général (PIG) « mieux se loger 66 » initié par le Département et l'ANAH.

La CCV aide également au financement de la rénovation des façades dans les centres historiques des 10 communes.

C'est la dernière année pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires des centres anciens à la réhabilitation des logements. Cette opération est subventionnée à hauteur de 32 000 € par l'ANAH ainsi que le Département.

Le montant de l'enveloppe destinée à l'amélioration de l'habitat sur le territoire est de 120 000 €.



### ○ La cohésion sociale

#### *1/ La petite enfance :*

##### L'investissement :

La rénovation de la crèche de LE BOULOU est terminée, les restes à réaliser en dépenses sont de l'ordre de 1 300 €. En recettes, le solde des subventions devrait intervenir en 2022 : 120 000 € sont attendus.

En 2022 les dépenses d'investissement de la petite enfance se limitent à l'équipement des structures – informatique et toiles d'ombrage.

##### Le fonctionnement :

Les dépenses :

##### ***Les charges à caractère général***

Le budget 2022 sera en légère baisse par rapport à 2021. La recherche de la maîtrise des coûts par des process d'achats mutualisés et contractualisés se conjugue avec le maintien d'un même niveau de service - fourniture des couches, des repas et poursuite des activités éducatives avec des prestataires extérieurs.

### ***La masse salariale de la petite enfance***

La masse salariale du service petite enfance ne devrait pas connaître de hausse significative (autour de 3 %) du fait de l'application de la nouvelle réglementation allégeant certaines obligations, la recherche d'une stabilisation des équipes de crèche et leur montée en compétence étant les enjeux de l'année 2022.

### **Les recettes**

Les produits de l'activité : en 2021, ces recettes ont été fortement impactées d'une part par la crise sanitaire et d'autre part, sur l'EAJE de LE BOULOU, en raison des perturbations dans l'accueil des enfants pendant les travaux de rénovation qui ont duré plus de 4 mois. En 2022, au vu des inscriptions et de la bonne fréquentation qui en découle, le montant prévisionnel des produits de ces services devrait être plus élevé. Cependant l'activité des trois EAJE en début d'année 2022 a été fortement perturbée et interrompue une semaine pour chaque établissement en raison de la crise sanitaire.

### ***La participation de la CAF***

La CAF est partenaire de la CCV en matière de petite enfance.

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2021 permettra à la collectivité d'obtenir un bonus CTG d'un montant prévisionnel de 170 000 € qui s'ajoute à la prestation de service unique (PSU) qui est liée à l'activité.

L'impact de la crise sanitaire sera limité et la perte de recettes des familles sera compensée par la CAF qui a mis en place des dispositifs particuliers pour les fermetures d'établissements du fait de l'épidémie.

Projets de la Petite Enfance :

- Participation à la semaine nationale de la Petite Enfance
- Actions parentalité dans tous les EAJE et au RPE
- Actions d'analyses de pratiques pour le personnel des EAJE
- Changement du logiciel de gestion des EAJE
- Renouvellement de la convention du RAM (nouvelle appellation : RPE relais petite enfance) et poursuite des animations en itinérance.

## ***2/ L'enfance – jeunesse :***

### L'investissement :

La rénovation des locaux accueillant les services d'accueil de loisirs de mineurs est une priorité du mandat. En effet le diagnostic de la Convention territoriale globale a révélé que plusieurs sites étaient dans des locaux très vieillissants et avaient besoin de réhabilitation pour donner de meilleures conditions d'accueil, pour s'adapter à l'évolution de ces services et respecter toutes les normes des accueils de loisirs de mineurs.

2022 va être principalement l'année de recherche de financements pour réaliser ces projets à l'échelle du mandat et qui concerneront prioritairement, le local de l'école Pablo Picasso dédié à l'accueil périscolaire,

les locaux de l'accueil périscolaire et extra-scolaire de l'école Chagall et de l'école Laurent Pianelli de Maureillas/Las Illas.

Un programme de travaux pour 2022 concernera la mise en sécurité du local périscolaire de l'école Picasso, du service jeunesse de Céret avec l'aménagement de la terrasse et la création d'un local de rangement, la poursuite de l'amélioration du service de l'accueil adolescents et de l'info jeune de CERET/LE BOULOU notamment l'équipement informatique des cyberespaces, soit un montant prévisionnel de 138 000 €.

#### Le fonctionnement :

#### ***Les charges de structures de l'enfance-jeunesse***

Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2022. Un marché pour les fournitures éducatives est en cours. La hausse des dépenses de l'enfance jeunesse s'explique exclusivement par le fonctionnement du service intercommunal périscolaire sur 4 communes sur l'année entière.

Les projets jeunesse de l'année sont :

- Stabilisation du fonctionnement des accueils périscolaires/extrascolaires avec optimisation des RH et des dépenses de fonctionnement
- Optimisation des outils de gestion informatiques et ouverture du Portail famille
- Renouvellement du Projet Educatif de Territoire avec Plan Mercredi (contractualisation avec la SDJS)
- Amélioration de l'info-jeune
- Accueil ado : Séjours-Vacances

En 2022 – 1<sup>er</sup> Projet Jeunesse/Parentalité de la collectivité :

- En 2022 un projet pluriannuel de soutien à la parentalité devrait débuter : « Le Programme de Soutien aux Familles à la parentalité », programme innovant et unique dans le département des Pyrénées Orientales. Ce programme cofinancé et soutenu par l'ARS et l'IREPS devrait voir le jour en novembre 2022 et se poursuivre sur les années à venir. Il vise à renforcer les compétences des parents d'enfants de 6-11 ans d'une part, et les compétences psychosociales des enfants d'autre part en favorisant leur bien-être mental. La recherche de partenaires co-financeurs supplémentaires est actuellement en cours. Le PSFP répond à la volonté de la collectivité d'offrir aux familles un cadre de vie de qualité et favoriser la réussite éducative de leurs enfants. Il s'articule avec la compétence Santé de la collectivité qui a pour objectif d'agir en faveur de la santé mentale des jeunes.

#### ***La masse salariale de la jeunesse***

L'impact du service périscolaire intercommunal est marqué par une hausse importante de la masse salariale de + 287 000 €. Cette prévision a été calculée sur la base d'un trimestre de fonctionnement (septembre-décembre 2021). La rentrée de septembre 2022 pourrait remettre en question l'organisation du service qui devra s'adapter à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution de la population scolaire à encadrer sur le territoire. Un point à la rentrée scolaire sera fait au conseil communautaire.

#### ***Les subventions aux associations gestionnaires des accueils de loisirs :***

En 2022 suite à la dissolution de l'association ASCP (le Perthus) la subvention de 15 000 € ne sera pas reconduite.

A ce jour, les associations Centre de loisirs associatif de CERET et la Maison des jeunes et de la Culture de LE BOULOU ont déposé une demande de subventions pour leur fonctionnement 2022, qui comprend une hausse totale de 16 000 € hors prestations réalisées en périscolaire.

A ce jour ces demandes n'ont pas été instruites. Les conventions d'objectifs et de moyens de ces associations sont arrivées à terme fin 2021 et devront être renouvelées en 2022, dans l'attente de régularisation.

### **Les recettes**

Les produits des familles seront à la hausse en 2022 consécutivement au fonctionnement du périscolaire.

La participation de la CAF prendra en compte le conventionnement des accueils périscolaires de LE BOULOU et de REYNES.

### **3/ La santé : Le Contrat Local de Santé**

Le 28 juin 2021 la collectivité s'est dotée d'une nouvelle compétence : "Elaboration d'un contrat local de santé ». Cette compétence est mutualisée avec la communauté de communes du Haut Vallespir.

*Le contrat local de santé (CLS) vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Au vu des besoins et de l'offre qu'on trouve sur un territoire, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain dans les domaines de : la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, et l'accompagnement médico-social.*

2022 est consacrée à la phase de préfiguration du CLS avec la réalisation du diagnostic santé territorial élaboré par la chargée de mission qui a été recrutée le 11 janvier 2022.

Cette compétence est cofinancée par l'Agence Régionale de Santé (30 000 €) et la Communauté de communes du Haut Vallespir qui participe au prorata de sa population (9 000 €).  
Coût prévisionnel pour la CCV 16 600 €.

### **4/L'Espace France services**



L'espace France Services a ouvert ses portes le 15 février 2021. Depuis sa fréquentation n'a cessé d'augmenter.

En 2022 si l'amélioration de la crise sanitaire le permet, l'Espace France service se dotera de matériel informatique en libre-service supplémentaire dont un poste pour le public à mobilité réduite.

L'itinérance d'un conseiller du numérique France service a été organisée pour les communes qui le souhaitent en partenariat avec le Conseil Départemental 66.

Dans ces conditions, le budget de fonctionnement 2022 France service sera stable.

## ○ L'aide aux communes

### ***Les fonds de concours versés aux communes***

Les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité d'aider leurs communes dans la réalisation d'équipements ou d'acquisitions. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

En 2022, le montant de l'enveloppe affectée aux fonds de concours s'élève à 1 792 410 €, les restes à réaliser compris. A compter de 2022, un règlement des fonds de concours définit les conditions d'attribution, de règlement et de durée de vie de ces aides.



### ***La Dotation de Solidarité Communautaire***

Depuis 2016 la CCV attribue une Dotation de Solidarité Communautaire de 300 000 € à ses communes membres. Celle-ci est répartie en fonction de la population ainsi que du potentiel fiscal de ses communes. Elle sera maintenue en 2022.

### ***Les autres dépenses***

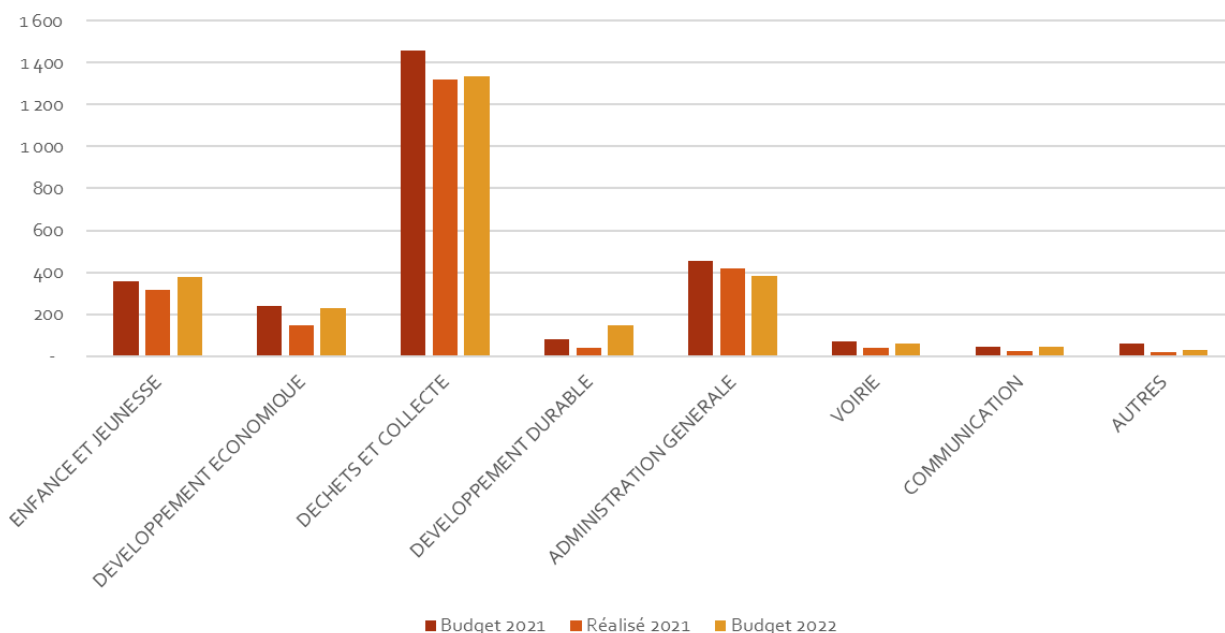
La CCV prend en charge pour le compte de ses communes membres sans demande de compensation :

- La cotisation au Pays Pyrénées Méditerranée (65 000 €) ; au Pays d'Art et d'Histoire (estimation à 53 000 €), au SCOT littoral SUD (estimation à 17 000 €) et au Syndicat Mixte de Gestion Aménagement Tech Albères (participation non connue à ce jour, estimation à 175 000 €)
- La prestation de fourrière animale (40 000 €)
- Le FPIC – Fonds de Péréquation Intercommunal (450 000 €)
- Le service instruction du droit des sols (111 000 €)
- L'AURCA – Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée (22 000 €, nouvelle adhésion)

## ✓ Vue d'ensemble des dépenses

1 – Les charges à caractère général, qui correspondent aux prestations de services, achats, et paiement des différents flux, ont vocation à diminuer entre le budget 2021 et le budget 2022 (-6%) dans un objectif d'amélioration de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

## Charges à caractère général : répartition par fonction (k€)

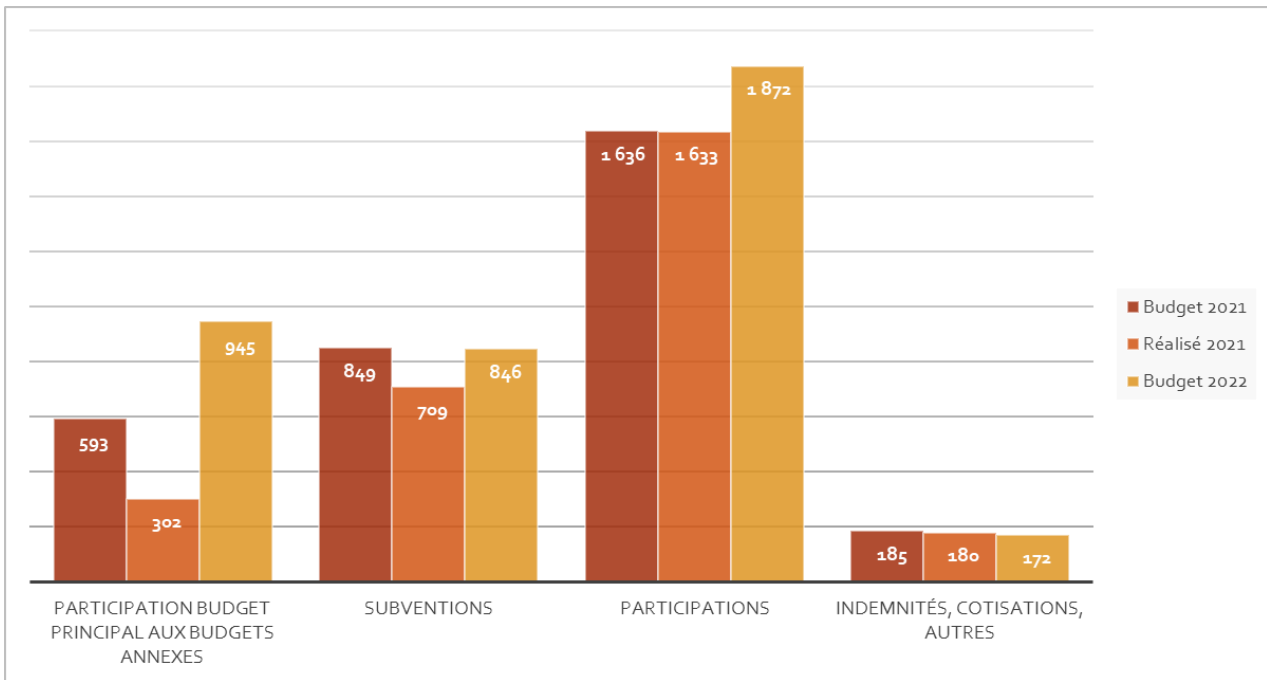


2 – Les dépenses de personnel évolueront du fait des nouveaux périmètres pris en charge financièrement par la Communauté de Communes (périscolaires de Reynès et Le Boulou en année entière sur 2022, Contrat local de santé depuis début 2022), du renforcement des actions de compétences fondamentales pour l’avenir de la CCV (économie, développement durable, développement touristique, services supports dont informatique et marchés publics, ...), et du Glissement Vieillesse Technicité (1 %).

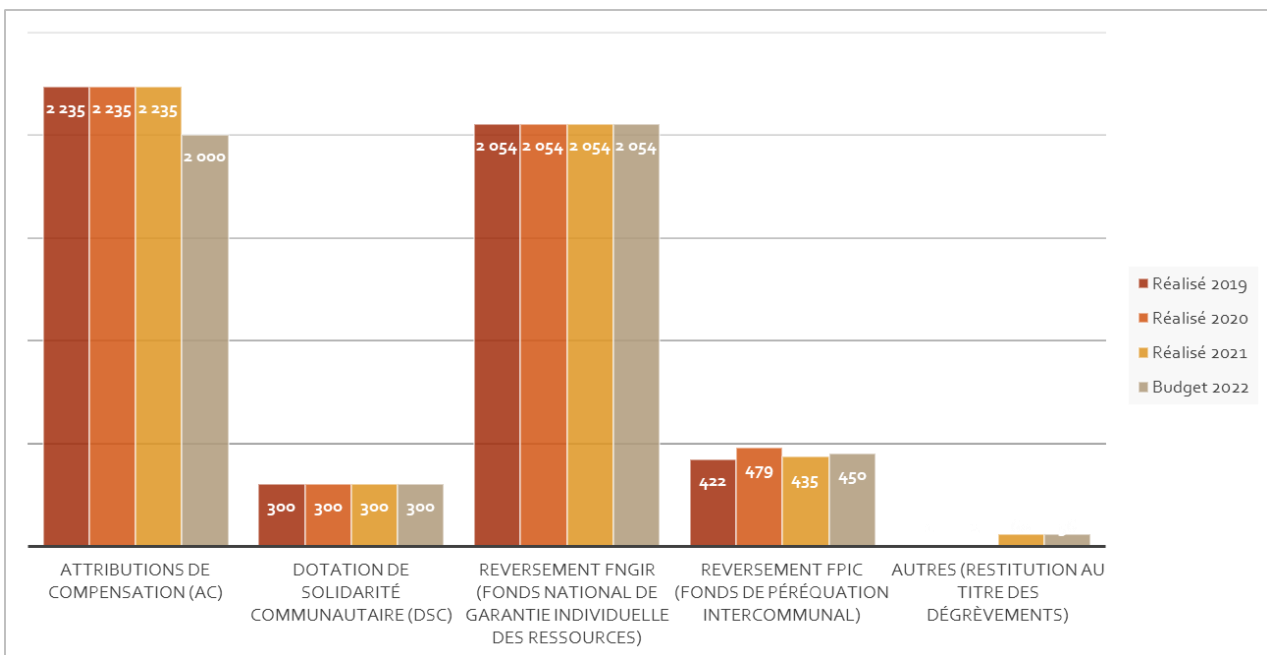
Les dépenses de personnel devraient donc s’élever à 4 275 K€ (avant atténuations de charges) soit une augmentation de 12 % par rapport au budget de l’année passée.

3 – Les intérêts de la dette devraient diminuer de 14% par rapport au budget 2021 en tenant compte de l’état de la dette de la CCV mais également d’un éventuel emprunt qui pourrait être contractualisé courant 2022.

4 – Les autres charges de gestion courante, qui correspondent aux subventions versées et aux contributions aux organismes de regroupement et aux budgets annexes, devraient augmenter de 18% par rapport au budget 2021. Cette hausse s’explique tout d’abord par la contribution du budget principal aux budgets annexes : rattrapage en 2022 du versement non réalisé en 2021 pour la Pépinière (124 k€), et nouvelles acquisitions foncières pour le Parc d’Activités Economiques d’En Cavallès du Boulou (276 k€). Le reste de la hausse répond essentiellement à l’évolution de la participation au SYDETOM (+ 150 K€). Les subventions aux associations seront étudiées et définies selon le bilan d’activité et les prévisions de l’exercice 2022 communiqués à la communauté de communes.



5 – Les atténuations de charges (attributions de compensations, FNGIR, FPIC) devraient baisser de 6% du fait de la révision des attributions de compensation, suite à l'intégration des périscolaires de Reynès et Le Boulou dans le périmètre de compétences de la CCV.



## ✓ Vue d'ensemble des recettes

1 – La fiscalité des ménages devrait se stabiliser en 2022, avec la baisse des recettes de la taxe d'habitation compensée par le reversement par l'Etat d'une fraction de TVA. Les bases fiscales devraient en outre bénéficier de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, ce qui reste à confirmer.

2 – La fiscalité économique est en recul avec la réforme des impôts de production qui réduit de moitié les recettes de CFE et de CVAE, pertes partiellement compensées par une dotation de l'Etat. La crise sanitaire impactera également, à retardement, les recettes liées à la CVAE car calculées à partir du chiffre d'affaires réalisé en 2020 par les entreprises du territoire.

3 – Les dotations de l'Etat seront équivalentes à 2021 selon les estimations.

4 – La participation de la CAF devrait augmenter en 2022 (+10%) par rapport au budget 2021 suite à la signature avec la CAF de la convention territoriale globale qui a remplacé les contrats enfance jeunesse, et au fonctionnement des périscolaires de Reynès et Le Boulou sur une année pleine.

5 – Les produits des services sont revus à la hausse (+23%) du fait de l'attractivité des crèches et des périscolaires vérifiée en 2021 malgré les perturbations liées à la crise sanitaire, et à l'intégration sur une année complète des périscolaires de Reynès et Le Boulou. Il est également attendu une augmentation du produit des redevances pour la collecte des ordures ménagères (+13%) après une année 2021 au-delà des objectifs (+7%).

## ✓ Vue d'ensemble de l'investissement

Dépenses	Recettes
<b>Dépenses : 6 653 k€</b> - opérations d'équipement : 5 530 k€ - fonds de concours : 1 053 k€ - dépenses imprévues : 50 k€ - avance sur commande : 20 k€	<b>Subventions : 513 k€</b>
	<b>Ressources propres : 3 903 k€</b> - Report résultat : 458 k€ - Affectation résultat : 1 000 k€ - Virement section fonct. : 370 k€ - FCTVA : 855 k€
	<b>Amortissements : 1 200 k€</b> - Avance sur commande : 20 k€
	<b>Emprunt : 3 570 k€</b>
<b>Remboursement de la dette : 754 k€</b>	
<b>Restes à réaliser : 2 033 k€</b>	<b>Restes à réaliser : 1 454 k€</b>
<b>Budget Investissement 2022 : 9 440 k€</b>	

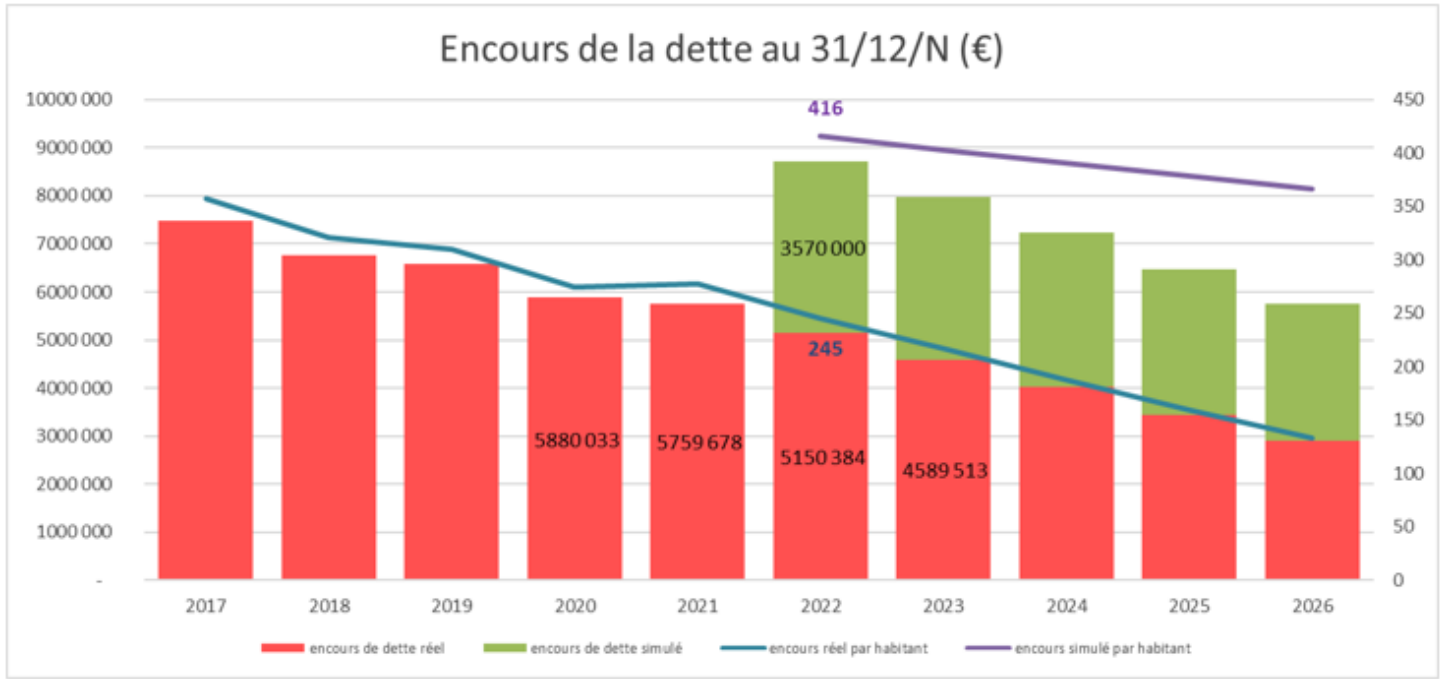
L'investissement 2022 est prévu à hauteur de 9,4 millions d'euros, dont 8,6 millions d'euros dédiés aux opérations d'équipements et fonds de concours.

La présentation ci-contre fait apparaître le montant des ressources propres (3 903 k€) qui couvre le remboursement de la dette (754 k€), le solde des restes à réaliser (2 033 – 1 454 = 579 k€), et dès lors près de 40% des besoins de financement pour les dépenses d'investissement prévues pour 2022 ; les 60% restants devant être compensés par des subventions et de l'emprunt.

En outre, plusieurs demandes de subventions sont en cours et réalisation ou d'instruction pour un montant de 902 k€.

## ✓ Etat de la dette

### ○ Simulation de la dette



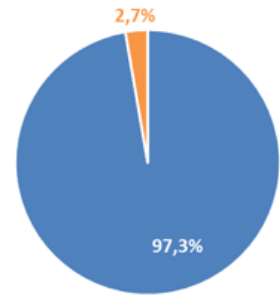
L'année 2021 a vu le remboursement de capital de 1 120 355 €, élevé du remboursement d'un prêt relais de 500 000 €. Le recours à un nouvel emprunt de 1 million d'euros à des conditions favorables a été souscrit avant le début de remontée des taux d'intérêt.

Le remboursement prévu pour 2022 devrait atteindre un peu moins de 755 000 €. L'encours fin 2022 sera de 5 150 354 € soit 245 € par habitant si aucun emprunt supplémentaire n'est réalisé.

La simulation projette l'encours de dette avec une augmentation maximale de 3 570 000 € comme indiqué sur le projet d'investissement 2022, la dette s'élèverait alors à 8 720 K€ soit 416 € par habitant fin 2022.

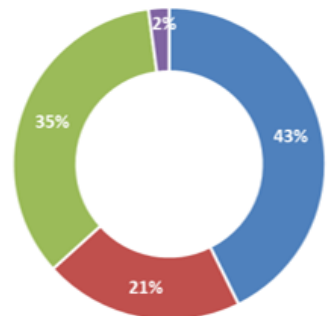
○ Structure de la dette

	Taux fixe	Taux variable	Total
Encours	5 603 647 €	156 031 €	5 759 678 €
% global	97,3%	2,7%	100,0%
Durée de vue moy.	6 ans et 2 mois	6 ans	6 ans et 2 mois
Nombre d'emprunts	16	1	17
Taux moyen	2,42%	0,00%	2,35%



■ Taux fixe ■ Taux variable

Prêteurs	%	Montant
Crédit Agricole	43%	2 458 518 €
Caisse d'Epargne	21%	1 188 807 €
La Banque Postale	35%	1 990 242 €
Caisse Française Financement Local	2%	122 111 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>5 759 678 €</b>



○ Ligne de trésorerie

Comme pour les exercices antérieurs, la CCV dispose également d'une ligne de trésorerie de 1 million d'euros auprès de la Caisse d'Epargne pour faire face à d'éventuelles tensions de trésorerie. Lors des années précédentes aucun appel de fonds n'a été réalisé, hormis fin 2021 sur le budget annexe Ste Marguerite, pour permettre l'acquisition de l'usine en attendant la souscription d'un emprunt en 2022 qui permettra également de financer les travaux de réhabilitation.